

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLiard, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

M. Stéphane MARTINET à Mme Liliane CAPELLE
Mme Dominique KIELEMOËS à M. Patrick BLOCHE
M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF à M. Jean-François MARTINS
M. Pierre JAPHET à Mme Joëlle MOREL
Mme Isabelle CHARPENTIER à Mme Marine MALBERG
M. Christian SAINT-ETIENNE à M. Jacques LEFORT

Excusés

Mme Leïla DIRI
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

HOMMAGES à Alain DEVAQUET, Daniel FAURÉ et Hismaël DIABLEY

M. le Maire : « Bonsoir. Bienvenue au premier conseil d'arrondissement de l'année 2018. Nous commençons la séance avec plusieurs hommages.

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage solennel et républicain à Alain DEVAQUET, décédé le 19 janvier dernier à l'âge de 75 ans.

Né à Raon-l'Étape dans les Vosges, fils et petit-fils de boulangers, il sera d'abord un brillant élève qui entre à 15 ans à l'école normale d'instituteurs de Nancy, avant d'être reçu à 20 ans major de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, puis agrégé de physique et docteur *ès* sciences. Il travaillera au CNRS et sera maître de conférences à Paris VI et à l'école polytechnique.

Fervent gaulliste, il adhère au RPR et se « met dans la roue » de Jacques CHIRAC qu'il conseillera sur les questions liées à l'énergie. Il grimpe très rapidement toutes les marches, jusqu'à être nommé Ministre de l'éducation nationale en 1986.

Alain DEVAQUET a entretenu et continuera d'entretenir, à travers sa mémoire, des liens indéfectibles avec notre arrondissement dont il fut un acteur important de son histoire. Il a en effet consacré 17 ans de sa vie au 11^e arrondissement et à ses habitants.

Il fut député à trois reprises :

- De 1978 à 1981, il devient député de ce qui était alors la 9^e circonscription de Paris, circonscription qui englobait le quartier de la Folie-Méricourt et le quartier Saint-Ambroise.
- En 1988, puis de 1993 à 1997, il retourne sur les bancs de l'Assemblée en tant que député de la 7^e circonscription de Paris, circonscription alors à cheval sur le 11^e arrondissement (quartier de la Roquette et quartier Sainte-Marguerite) et le 12^e arrondissement (quartier des Quinze-Vingts).

Si nous rendons aujourd'hui hommage à Alain DEVAQUET, c'est aussi et surtout parce que de 1983 à 1995, il fut le premier maire élu du 11^e arrondissement. C'est à ce titre qu'il a porté et réalisé plusieurs projets pour notre arrondissement. Je pense notamment :

- à l'aménagement du square de la Roquette et à la création de la salle Olympe de Gouges
- à l'ouverture du conservatoire Charles Munch
- au réaménagement du boulevard Richard Lenoir, axe majeur de notre arrondissement, qui fut peut-être sa plus grande réalisation.

Je sais que toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyé ici, que ce soit les élus ou des agents municipaux, se souviennent de lui comme d'un homme sympathique, ouvert au dialogue, respectueux et profondément républicain.

Aujourd'hui, le conseil municipal du 11^e arrondissement lui rend hommage et adresse ses condoléances à sa famille et à ses proches. Je vous prie maintenant de bien vouloir observer une minute de silence.

Je passe la parole à M. Eric GARANDEAU, président du groupe Les Républicains qui tenait également à rendre hommage à Alain DEVAQUET. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire pour cette attention. Alain DEVAQUET nous a quittés le 19 janvier dernier. A notre tour, nous voulons saluer en lui un homme politique visionnaire, un universitaire brillant, un conseiller audacieux qui a notamment beaucoup œuvré pour protéger et développer le CNRS et les instituts de recherches. Il fut également un ministre courageux qui n'a pas eu peur d'affronter les sirènes de la démagogie en proposant une réforme de l'université, dont tout le monde s'accorde à dire finalement aujourd'hui qu'elle était nécessaire. Il est toujours difficile de se battre contre des vents contraires même lorsqu'on défend des mesures de bon sens. La politique qu'il défendait à l'époque a été finalement mise en œuvre un peu plus tard. C'est donc tout à son honneur d'avoir eu ce courage.

Vous l'avez dit, Alain DEVAQUET a été un maire remarquable et visionnaire pour le 11^e arrondissement. Nous lui devons le réaménagement du boulevard Richard Lenoir, les logements sociaux du quartier de l'Orillon, et le jardin Truillot.

Alain DEVAQUET habitait face à la mairie, mais nous pouvons dire qu'il s'agissait de sa deuxième maison tant il y passait du temps, organisant chaque mois des spectacles gratuits pour les habitants, toujours là pour répondre aux courriers et résoudre les problèmes.

Nous sommes honorés de pouvoir nous associer à cet hommage. Nous adressons nos pensées à tous ses proches et à toute sa famille. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le 21 janvier dernier le décès de Daniel FAURÉ, vice-président et trésorier du comité du 11^e arrondissement de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie).

Né le 9 avril 1938, Daniel FAURÉ était marié à Claudine, que nous connaissons bien en cette mairie. Ils avaient eu un enfant, Jean-Paul, et deux petits-enfants, Matthieu et Marion, qu'ils chérissaient.

Il avait exercé la profession de cadre commercial au sein de l'A.O.I.P. Au 20^e siècle, l'A.O.I.P. était un fleuron français du matériel de télécommunications et du matériel de précision. Mais l'A.O.I.P. était surtout connue pour être l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision, autrement dit une coopérative ouvrière, l'une des premières d'Europe et sans doute la plus importante de France. A la pointe du progrès social pendant des décennies, elle reposait sur un principe simple : son capital était exclusivement détenu par les sociétaires travaillant en son sein. Fort de cette expérience, Daniel FAURÉ devint administrateur de l'Union sociale des coopératives ouvrières en 1979, puis son président en 1997.

Cet engagement associatif, Daniel FAURÉ l'a partagé avec le comité du 11^e arrondissement de la FNACA dont il était vice-président et trésorier, ainsi qu'avec l'Union des associations d'anciens combattants du 11^e arrondissement dont il était le secrétaire.

Vous l'aurez compris, Daniel FAURÉ était un ancien combattant de la guerre d'Algérie. Appelé du contingent, comme bien d'autres jeunes gens de son âge, il fut envoyé en Algérie le 2 juin 1959 et affecté au 23^e régiment d'artillerie de marine.

Nous rendrons d'ailleurs hommage, le 19 mars prochain, aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc à l'occasion du 56^e anniversaire du cessez-le-feu.

Daniel FAURÉ fut par ailleurs intensément impliqué dans la vie démocratique de notre arrondissement. Il a présidé bien des bureaux de vote et a participé à de très nombreuses révisions de listes électorales. Il a reçu de Bertrand DELANOË la médaille de la Ville de Paris, ainsi que la médaille du 11^e arrondissement des mains de Patrick BLOCHE.

Aujourd'hui, le conseil municipal du 11^e arrondissement lui rend hommage et adresse ses plus sincères condoléances à Claudine, à sa famille et à ses proches. Je vous prie maintenant de bien vouloir observer une minute de silence. »

M. le Maire : « Je vous remercie. Le 13 janvier dernier, Hismaël DIABLEY a été assassiné en s'interposant dans une rixe entre jeunes adolescents des 11^e et 19^e arrondissements. Il avait 15 ans.

Habitant du 19^e arrondissement, Hismaël entretenait des liens très étroits avec notre arrondissement. Il revenait très régulièrement dans le quartier de la Roquette où il avait grandi et participait à nombre d'activités proposées par les structures associatives du 11^e comme la MJC Mercœur et Olga Spitzer, pour ne citer qu'elles.

Scolarisé en classe de seconde au lycée Martin Nadaud (20^e), Hismaël entretenait deux grandes passions : le football et la musique. Il était licencié à l'UJA Maccabi Paris Métropole et avait monté son groupe de rap avec des amis.

Hismaël était, aux yeux de toutes celles et de tous ceux qui l'ont connu, un garçon sociable, généreux, courtois, poli, aimable, sympathique, agréable et tolérant. Il cherchait toujours à calmer la situation et n'hésitait pas à s'interposer. C'est dans ces circonstances qu'il est mort sur un trottoir de la rue de la Roquette le 13 janvier dernier.

En tant que Maire du 11^e arrondissement, je n'accepte pas que notre jeunesse puisse s'adonner à la violence, une violence aveugle, scélérate et absurde, une violence contre laquelle s'est élevée Hismaël et qui l'a emporté.

Les circonstances de sa mort devront être élucidées et les coupables devront répondre de ce crime face à la justice de la République et face à elle seule. Cette exigence de vérité et de justice, nous la partageons avec sa famille à laquelle nous adressons nos condoléances.

Le 20 janvier dernier, un rassemblement a été organisé à sa mémoire. Il nous a permis de porter un message de paix et d'apaisement. Aujourd'hui, le conseil municipal du 11^e arrondissement lui rend hommage en portant le même message. Je vous prie maintenant de bien vouloir observer une minute de silence. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN comme secrétaire de séance.

Mme Isabelle CHARPENTIER a donné pouvoir à Mme Marine MALBERG,
Mme Dominique KIELEMOËS à M. Patrick BLOCHE,
M. Stéphane MARTINET à Mme Liliane CAPELLE,

M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF à M. Jean-François MARTINS,
M. Christian SAINT-ETIENNE à M. Jacques LEFORT,
et M. Pierre JAPHET à Mme Joëlle MOREL. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter les procès-verbaux des séances du 8 et du 27 novembre 2017. Y a-t-il des observations ? Non. »

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2018 DASCO 1-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205.471 euros), subventions (12.666 euros) et subventions pour travaux (155.862 euros)

M. Le Maire : « Nous faisons régulièrement une communication pour informer le Conseil des projets de délibération du conseil départemental qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal mais qui intéressent néanmoins notre arrondissement. Le prochain conseil départemental, c'est-à-dire le prochain Conseil de Paris, portera des dotations complémentaires de fonctionnement et des subventions pour des travaux dans des collèges parisiens, notamment dans le 11^e arrondissement. »

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2017

M. Le Maire : « Je passe la parole à M. Luc LEBON pour cette communication récurrente. »

M. LEBON : « Merci. En effet, tous les ans nous rendons compte au Conseil d'arrondissement de l'occupation des salles gérées par la Mairie du 11^e. Cette faculté donnée à la Mairie implique que la transparence soit faite sur la gestion de ces salles accordées à diverses structures extérieures à la Mairie.

En 2017, 128 conventions d'occupations temporaires de salles ont été signées :

- 19 mises à disposition de la salle des fêtes
- 64 mises à disposition de la salle Olympe de Gouges
- 45 dans les autres salles (salle des mariages, salle Henri Mortier, salle Roussel, salle Sedaine, salle Jean Aicard)

Sur les 128 conventions signées :

- 118 mises à disposition l'ont été à titre gracieux à des services de la Ville, des établissements publics (écoles ou collèges de l'arrondissement), des associations d'intérêt général à but non lucratif, ou des syndicats.
- 10 conventions ont fait l'objet de la tarification prévue par la délibération du Conseil de Paris, représentant une recette d'environ 28.500 € pour 2017. »

COMMUNICATION RELATIVE AUX ESPACES VERTS, À LA BIODIVERSITÉ ET AU PLAN CLIMAT

M. Le Maire : « Nous abordons la communication relative aux espaces verts, à la biodiversité et au Plan Climat, sujet en plein cœur de l'actualité. Je passe la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Je remercie M. François VAUGLIN de me permettre de faire une communication concernant l'ensemble de mes délégations que je porte depuis trois ans et qui me tiennent à cœur puisqu'elles engagent notre arrondissement dans la transition écologique. Je remercie également Emilie GÉRARD et Victor BARON pour leur aide dans l'élaboration de ce document. Ma délégation comprend trois axes : les espaces verts, la biodiversité et le Plan Climat.

Le Plan Climat

Cette thématique a pour objectif de construire la transition écologique de notre ville, c'est-à-dire de définir et d'impulser des changements de nos modes de vie, de consommation et de production. C'est au niveau énergie, mobilité, construction, consommation, alimentation, espaces verts et finances que nous sommes appelés à agir de manière urgente pour que nos enfants puissent continuer à vivre sur notre planète.

Le Plan Climat-Energie est particulièrement ambitieux. Dès 2007, la Ville de Paris était pionnière en adoptant son premier Plan Climat. Avec la conférence internationale sur le climat (COP 21), Mme Anne HIDALGO et Mme Célia BLAUEL ont mis en place un processus de travail qui a abouti à ce nouveau plan. En 2050, Paris sera une ville neutre en carbone, résiliente avec 100% énergies renouvelables.

J'ai présenté le Plan Climat-Energie lors du conseil d'arrondissement en novembre dernier. Adopté à l'unanimité au Conseil de Paris, la loi oblige les collectivités à mettre en place une consultation publique pour recueillir les propositions des citoyens et des citoyennes, avant une adoption définitive.

Chacun peut donc en ce moment, jusqu'au 4 février, consulter et commenter le document sur le site de la Ville ou à l'accueil des mairies d'arrondissement où un registre est mis à disposition.

Pour inciter les citoyens à y participer, j'ai impulsé avec M. François VAUGLIN et Mme Célia BLAUEL une première réunion publique le 16 janvier dernier dans notre arrondissement. Plusieurs élu-e-s ont participé à cette rencontre et comme je le souhaitais, des commissions thématiques vont se mettre en place :

- alimentation avec David BELLARD
- transports avec Pierre JAPHET

- Conseil local du développement durable avec Jean-Pierre CORSIA
- espaces verts avec moi-même.

Ils sont appelés à poursuivre les rencontres de manière transversales avec d'autres élu-e-s et avec les services. Au-delà de l'adoption du Plan Climat en mars, nous continuerons à œuvrer avec les citoyens pour agir ensemble dans le but de réduire nos consommations d'énergie, à réduire nos déchets, à améliorer la qualité de l'air, et à réduire les nuisances sonores. C'est ce que j'appelle les groupes actions-climat du 11^e qui ont pour objectifs de mettre en valeur toutes les actions qui sont menées par les différents acteurs, de créer des liens entre les acteurs et construire un véritable réseau. L'objectif est de construire un arrondissement où les liens sociaux seront renforcés et où chacun pourra vivre en meilleure santé, au plus près de ses besoins et de ses aspirations. Dès à présent un répertoire des actions et des acteurs est en construction pour créer le réseau des acteurs du 11^e.

Je souhaite vous présenter quelques éléments concrets et positifs concernant quelques dossiers du 11^e arrondissement. J'ai choisi de développer 4 points :

1. Opération programmée d'amélioration de l'habitat -Rénovation thermique des immeubles 2D2E

Lancée en janvier 2013, dans le périmètre autour de la place de la République (3^e, 10^e et 11^e arrondissements), cette opération avait pour but d'aider et d'inciter les copropriétés à s'engager dans une démarche de rénovation thermique et environnementale.

Dans le 11^e arrondissement, 15 adresses représentant 456 logements en copropriété ont bénéficié d'un suivi par les équipes de SOLIHA, l'opérateur missionné par la Ville de Paris.

L'opération 2D2E s'est terminée en juin 2016.

2. Opération 1000 immeubles Eco-Rénovons

Dans le prolongement de son Plan Climat, la Ville de Paris a lancé ce nouveau dispositif exceptionnel d'une durée de 5 ans, à compter de mai 2016.

Cette opération est unique à cette échelle : un budget d'investissement de 35 millions d'euros a été voté par le Conseil de Paris. L'objectif est d'accompagner 1000 immeubles parisiens, dont 100 avec un projet de surélévation, 500 avec un projet de végétalisation, et 300 qui s'engageront dans un projet de travaux.

Depuis 2014, avec l'opération localisée dans le 19^e, ce sont 446 immeubles au total qui sont concernés aujourd'hui.

Au niveau du 11^e arrondissement, des réunions publiques ont été organisées le 6 juin 2016 et le 15 mai 2017. J'ai également organisé une balade découverte de la rénovation énergétique avec rencontres des copropriétaires le 20 juin 2017.

Les deux premiers appels à projets ont permis de sélectionner 35 adresses dans le 11^e arrondissement, soit environ 10% des adresses lauréates au niveau parisien. Le 3^e et dernier appel à candidatures est ouvert depuis le 1^{er} décembre 2017 et prendra fin en juin 2018. Si vous souhaitez davantage d'informations, je vous invite à participer activement au forum organisé le 31 janvier prochain à l'Hôtel de Ville.

3. Opération Familles à énergie positive

En 2015 et en 2016, le 11^e a participé à cette opération impulsée par l'Agence de l'écologie urbaine. L'objectif était d'apprendre à diminuer sa consommation électrique sous forme de jeux, en équipe, et de comparer régulièrement nos scores.

Ce projet s'essouffle aujourd'hui depuis que l'Agence Parisienne du Climat est investi dans le dispositif Eco-Rénovons Paris et n'a plus les ressources internes pour animer autant de réunions qu'avant.

4. Mairie exemplaire

La Mairie du 11^e est pilote dans la démarche visant à intégrer un volet environnemental au label de qualité de service QualiParis.

Les 5 engagements environnementaux sont :

- réduire les déchets,
- réduire la consommation d'énergies et eau,
- privilégier l'achat durable,
- réduire l'impact environnemental des déplacements liés aux activités,
- préserver et enrichir la biodiversité

Au sein de la Mairie du 11^e, il existe 4 groupes qui bénéficient de formations et qui s'engagent dans des réalisations concrètes grâce à un programme d'objectifs progressifs à atteindre, par exemple un meilleur tri des déchets grâce à l'installation de bacs de tri, aux points dépôts, à des collectes, à la diminution des déchets (impressions en recto/verso, suppression de l'usage de consommables pour l'évènementiel en mairie).

Je remercie tout particulièrement la Direction Générale des Services qui a d'ores et déjà formalisé un guide des bonnes pratiques, bien diffusées dans le quotidien des agents. La Direction également a développé des affichages dans des lieux spécifiques pour sensibiliser élus, agents et administrés. Une réunion annuelle a lieu pour faire l'état des lieux des transformations du fonctionnement interne de la Mairie ,et pour s'engager vers une Mairie durable et obtenir le label QualiParis Environnement.

La biodiversité

Le plan biodiversité

Un premier Plan biodiversité avait été adopté en 2011 pour concilier développement urbain et biodiversité. En début de mandature, Mme Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire déléguée aux espaces verts, s'est engagée dans un nouveau processus pour définir un second Plan biodiversité. En 2016, les arrondissements ont ainsi été appelés à lancer des concertations locales. En mars/avril 2016, j'ai donc impulsé deux réunions publiques dans le 11^e arrondissement pour dresser le bilan du premier Plan biodiversité, puis j'ai organisé une 3^e rencontre à l'automne, sous forme d'ateliers participatifs.

Pendant l'année 2017, j'ai initié une ballade découverte de la biodiversité, et tout au long de l'année, j'ai impulsé grâce aux conseils de quartier une mobilisation des citoyens sur le thème de la disparition des moineaux dans le 11^e arrondissement, ayant abouti à des ateliers de construction de nichoirs avec le conseil des enfants, la MJC Mercœur et le jardin partagé le Centre de la Terre. J'ai également été à l'initiative d'un vœu au conseil d'arrondissement et de Paris pour demander une étude sur les causes de la disparition des moineaux.

La distribution de larves de coccinelles et les distributions de graines et bulbes contribuent également à la popularisation de la notion de biodiversité. Ces moments sont très appréciés par les Parisien-ne-s.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase d'élaboration du Plan biodiversité au niveau parisien. La présentation du plan devrait avoir lieu pendant le premier semestre 2018.

Une mission animale au niveau parisien a été demandée par le groupe écologiste. C'est une nouvelle étape significative pour faire progresser la notion de biodiversité. La douzaine de réunions qui ont lieu à l'Hôtel de Ville et des visites sur le terrain ont permis aux acteurs de se rencontrer et d'élaborer des propositions précises. Un rapport de synthèse des réunions est en cours d'élaboration et devrait être présenté au Conseil de Paris en 2018. Les conclusions présentées dans ce rapport permettront d'alimenter le Plan Biodiversité.

Réalisations dans le 11^e arrondissement :

Création d'une nouvelle mare au square Gardette

Une mare écologique (60 m²) et une zone humide (80 m²) ont été aménagées dans le courant du mois d'octobre 2015. La mare a été inaugurée à l'occasion des journées « Enjardinez-vous ».

Pigeons

Nos rapports avec le pigeon et son statut n'ont cessé d'évoluer depuis trois siècles. Si les problèmes de nuisances, d'augmentation du nombre de pigeons et de présence de nourriciers sont un problème dans certains de nos quartiers, une politique municipale de la gestion des pigeons est urgente. J'attends donc avec impatience les résultats de l'étude de la gestion des pigeonniers installés il y a dix ans. Cette étude nous permettra de poser les bases d'un plan d'action pertinent et respectueux du Plan biodiversité.

Création de l'espace canin

Les conflits d'usages entre les propriétaires de chiens, les usagers du square et les riverains m'ont été signalés dès le début de mon mandat. J'ai donc initié un processus de concertation qui a abouti au transfert de cet espace en septembre 2015 sur la rue de la Roquette. Quotidiennement, 10 à 15 chiens viennent régulièrement entre 18h et 19h, heure d'affluence selon les propriétaires. Globalement, ce nouvel espace pour les chiens fonctionne bien.

Le Jour de la Nuit

L'association Agir pour l'Environnement invite depuis neuf ans les collectivités territoriales à sensibiliser le grand public aux conséquences de la pollution lumineuse sur l'environnement et la santé.

Depuis trois ans, j'ai lancé des découvertes pour s'initier à la biodiversité lors du Jour de la Nuit programmé en octobre. Ainsi l'année dernière, l'observation des pipistrelles (chauve-souris) au square Titon a été un réel succès pour plusieurs familles. Cela a été l'occasion d'initier les premières balades « Ouvrons l'œil à la biodiversité » pour tenter de faire renouer avec le rythme des saisons.

Mes objectifs pour les prochaines années :

- Créer le corridor vert biologique, relier les espaces verts/ créer une trame verte
- Développer les sciences participatives, les observations et les balades « Ouvrir l'œil à la biodiversité »
- Développer le Plan pluie, qui sera voté au Conseil de Paris dans quelques mois
- Développer les composts de proximité
- Développer la trame noire selon l'éclairage public
- Faire respecter dans tous les espaces la non-utilisation de pesticides, y compris chez les bailleurs sociaux.

La nature en ville

1. Les espaces verts

Malgré la densité très forte et seulement 0,72 m² d'espaces verts par habitant dans le 11^e arrondissement, je souhaite vous présenter les évolutions positives dans notre arrondissement, particulièrement liées à la création de nouveaux espaces verts, aux jardins partagés, au réaménagement d'espaces urbains mais aussi aux permis de végétaliser.

Création du nouveau jardin public Truillot

Ce jardin de plus de 5000 m² sera une trame verte face à l'église Saint Ambroise, reliant le boulevard Richard Lenoir et le boulevard Voltaire. La conception et la réalisation sont confiées à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris (DEVE). L'aménagement est le fruit des rencontres avec les riverains et en particulier avec le conseil de quartier et l'association du jardin partagé. Une réunion publique de restitution a eu lieu le 1^{er} octobre 2015.

En 2016 j'ai contribué à la création d'animations temporaires à l'emplacement du futur jardin. On a ainsi créé le jardin partagé éphémère, mis en place le city stade puis la friche Truillot. Ils ont ainsi permis l'appropriation de ce nouveau terrain puis la structuration d'un réseau de riverains.

En 2017, la très active association Jardin partagé Truillot s'est engagée dans le square des Moines de Tibhirine et se prépare à investir deux nouveaux espaces de jardin partagé dans le jardin Truillot. Le futur jardin Truillot se composera de :

- une zone humide qui récoltera les eaux de ruissellement
- une prairie de 260 m²
- deux aires de jeux et une mini *via ferrata* sur un mur
- une place centrale qui accueillera des animations culturelles
- un jardin partagé et un jardin pédagogique
- une grande pelouse centrale de 570 m²
- un pan de mur réservé au street art
- un verger (au total, 80 arbres seront plantés)
- une sanisette JCDecaux

Le jardin Truillot sera ouvert en permanence, 24h/24. La surveillance du jardin sera effectuée sous forme de rondes d'agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

Depuis juillet 2017, les travaux d'aménagement du jardin sont en cours. Avec M. François VAUGLIN et quelques élu-e-s, nous avons pu participer à la plantation du premier arbre le 25 novembre dernier.

Je souhaite qu'une réunion soit organisée en début d'année avec le jardin partagé et le conseil de quartier, et que tout au long du premier semestre, des visites de chantier puissent être organisées et proposées à la population. Le jardin devrait ouvrir au public à l'été 2018.

Création d'un espace vert rue Breguet/ villa Marcès

La requalification de l'îlot Breguet a permis la création d'une nouvelle voie piétonne accessible aux pompiers, la villa Marcès. La transformation de cette rue et sa végétalisation ont été l'objet de nombreuses réunions de travail avec les riverains en 2015 et 2016. Les travaux dans la villa Marcès ont été réalisés en 2017. Parallèlement l'aménagement du futur jardin Bréguet de 900 m² a

été aussi l'objet de concertations avec les associations de quartiers, les riverains, les enfants des écoles proches et le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement.

Le jardin sera ouvert, comportant une pelouse de 325 m² et une aire de jeux pour les petits et les moyens. Une quinzaine d'arbres y seront plantés. Le jardin sera éclairé par des appareils adaptés à une fréquentation piétonne, d'un modèle identique à celui qui sera mis en place sur la villa Marcès.

Le chantier d'aménagement du jardin est prévu pour septembre 2018, pour une durée de 3-4 mois. Il ouvrira au public en 2019.

Le TEP (terrain d'éducation physique) de Ménilmontant

Le permis de construire sur le TEP de Ménilmontant a été délivré début 2016. Toutefois, deux recours ont été déposés. Les fouilles obligatoires ont eu lieu en février 2017 et un permis de construire modifié a été déposé en mars 2017. Le projet d'aménagement prévoit :

- 770 m² d'espaces végétalisés accessibles dont 100 m² pour un jardin partagé
- Une végétalisation complémentaire de 300 m² de toitures végétalisées accessibles seulement aux locataires.

Le groupe écologiste a exprimé à plusieurs reprises ses inquiétudes au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris concernant ce projet de densification de cette parcelle, et s'interroge sur la destruction d'une des rares parcelles de biodiversité du 11^e, ainsi que sur l'absence de création d'un nouveau jardin digne de ce nom.

Le square de la Roquette

Le décès du jeune adolescent dans le quartier de la Roquette en ce début d'année montre l'urgence de continuer à agir au plus vite sur ce périmètre. Le city stade installé de manière éphémère à Truillot a trouvé sa place sur le TEP de la Roquette depuis avril 2017. Une concertation a été engagée avec les usagers.

Nous réunirons très prochainement les usagers afin d'arrêter l'ensemble du programme sur le square de la Roquette :

- travaux de rénovation de la passerelle
- création d'un potager à la Roquette en 2015, qui a été réalisé par les agents de la DEVE à partir de matériaux de récupération. Ce jardin a été exploité pendant une année par les agents. Le transfert de cette parcelle en jardin partagé entretenue par une association est en cours.

Le square Jean Aicard

La fermeture d'une des trois parcelles aux riverains, utilisée par des joueurs de pétanques, est problématique. Le réaménagement du square Jean Aicard fait l'objet d'un projet lauréat du Budget participatif 2017, qui propose d'unifier le square pour rétablir la continuité dans sa longueur, et rétablir l'accès sur la rue Oberkampf. Ce projet est aujourd'hui à l'étude et fera l'objet d'une vaste concertation avec les riverains du square et les acteurs impliqués.

Les kiosques en fête

Cette opération a été mise en place par Mme Pénélope KOMITES l'an dernier. Le kiosque du square Maurice Gardette est particulièrement sollicité. Seules six animations ont eu lieu au square Jules Ferry en juin et juillet, alors que 35 animations ont eu lieu au square Maurice Gardette.

Plusieurs riverains se sont plaints des nuisances sonores autour du square Gardette. Avec l'accord du Maire, je souhaite réduire le nombre d'animations au square Gardette. Nous essaierons de ne programmer que deux animations maximum par semaine, et revenir à des animations plus calmes et en lien avec la nature. L'appel à projets pour la réutilisation des kiosques était ouvert. La programmation des animations qui se dérouleront aux squares Gardette et Jules Ferry au printemps et en été 2018 sera connue dans quelques mois.

L'ouverture nocturne du square Maurice Gardette cet été a soulevé le mécontentement de quelques riverains. M. François VAUGLIN et moi-même avons ainsi demandé que le square Gardette ne figure plus dans la liste des jardins ouverts la nuit. Ce jardin ne connaîtra pas d'ouvertures nocturnes l'été prochain.

Ateliers kiosque à lire, vélo, boîte à dons

La non-utilisation des loges des gardiens dans les squares depuis de nombreuses années a permis la création de deux kiosques à lire, l'un au square Nordling à l'initiative de l'Association du quartier Saint Bernard (AQSB), l'autre dans le square des jardiniers à l'initiative de l'AQSB et du collectif les Petits voisins. Un atelier réparation vélo a également été mis en place au square Majorelle, et une boîte à dons a été installée au square Francis Lemarque grâce à la Petite Rockette qui s'associe aux acteurs de proximité, tel que le centre solidarité Roquette, pour l'animer. La Petite Rockette travaille avec le club de prévention Olga Spitzer pour l'implantation d'une deuxième boîte à dons dans le secteur de la Roquette.

Ces initiatives sont particulièrement positives pour les jeunes et favorisent les liens dans ces différents quartiers. Ce sont de petites actions de proximité mais elles jouent un rôle essentiel pour le vivre ensemble. C'est la raison pour laquelle j'y suis particulièrement attachée.

Aménagement de nouveaux points de collecte des sapins de Noël

Le dépôt des sapins de Noël n'importe où dans l'espace public est encore trop fréquent. Cette année, le nombre de points de collecte est passé de 2 à 8. Je suis fière de la progression de ce nombre et j'espère que le tonnage broyé sera en progression cette année.

2. Les jardins gérés par des associations et start-up

Les jardins partagés créés :

- Le jardin partagé Truillot installé récemment dans le square des Moines de Tibhirine. L'association souhaite obtenir la gestion des deux parcelles situées dans le futur jardin partagé : un jardin partagé de 48 m² et un jardin pédagogique de 41 m². Les deux parcelles prévoient des plantations en pleine terre. La terre y a été dépolluée. Une visite du chantier sera programmée avant les vacances de février.
- Le jardin du Centre de la Terre dans le square Jules Verne a vu sa surface augmentée de 190 m² à 370 m². Il est particulièrement actif à travers le compost de proximité.
- Le jardin partagé pédagogique sur le toit de la cour des Lions est particulièrement destiné aux enfants des écoles du quartier.
- Le jardin partagé dans le square Jean Aicard, pris en charge par le centre d'accueil thérapeutique de l'hôpital Saint Maurice.
- « Le jardin d'Olga » dans le square Olga Bancic
- Le jardin de Cultures en Herbe, dans le square Colbert
- Le jardin partagé nomade a été reconnu espace vert protégé dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les jardins en cours de création :

- Au Square Jean Allemane, avec la MJC Mercœur
- La transformation du potager des jardiniers de la DEVE dans le square de la Roquette en un jardin partagé géré par une association est en cours

Il y a 4 jardins partagés chez les bailleurs. Il y a également des Jardins dans les écoles. J'ai entamé avec Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, déléguée aux affaires scolaires, une visite des jardins partagés dans les écoles. L'objectif est d'aider à la création d'oasis de nature au sein des écoles, comme le demande Mme Anne HIDALGO.

Un verger sera installé à l'école maternelle du 5 cité Souzy. 24 arbres seront plantés en février.

47 sites appartenant à la Ville ont été proposés dans le cadre des appels à projets « Pariculteurs ». Deux sites ont été retenus dans le 11^e arrondissement dans le cadre du premier appel à projets :

- le toit du bâtiment ERDF, rue de Chanzy, est le plus avancé avec une zone en pleine terre de 110 m² et un toit terrasse de 200 m². La Pépinière des Lucioles, qui s'installera sur ce site, est un projet de production de jeunes plants, de plantes comestibles.
- Les lauréats de la cour des Lions ont déclaré forfait. Une rencontre avec la nouvelle start-up Agripolis devrait être programmée en début d'année à la Mairie du 11^e.

Deux nouveaux sites dans le 11^e ont été retenus pour le 2^e appel à projets : les toits du collège Pilâtre de Rozier et de l'EHPAD Bastille. J'espère pouvoir travailler de nouveau avec les élus d'arrondissement sur ces thématiques afin que ces deux projets puissent avancer le plus rapidement possible. J'avais demandé dans le cadre d'un vœu au Conseil de Paris que les directeurs des équipements (écoles, EHPAD) soient associés au choix des prochains lauréats.

3. La végétalisation de l'espace public

Les permis de végétaliser sont particulièrement nombreux et récents. Ils ont été lancés à l'initiative de Mme Pénélope KOMITES et donnent la possibilité à des riverains et des collectifs de végétaliser un pied d'arbre, d'installer un potelet ou des jardinières.

Un véritable engouement s'est emparé des habitants du 11^e : à ce jour, on comptabilise 379 demandes dans le 11^e et 309 permis de végétaliser sont accordés, soit environ 10 % des permis accordés à Paris.

Création du réseau des jardiniers citoyens

J'ai initié chaque année deux rencontres entre les jardiniers citoyens pour créer un réseau d'entraide et de soutien car, face aux incivilités et aux souillures, il n'est pas évident de végétaliser l'espace public.

Une expérimentation a également été menée grâce à la Régie de quartier Fontaine au Roi pour prendre en charge les permis de végétaliser dans ce quartier pendant l'été 2017 afin que les végétaux ne dépérissent pas.

Communication de la ville de Paris

La Ville de Paris a lancé une campagne de communication importante et dynamique sur le site Végétalisons.paris.fr qui permet d'inscrire les actualités, des fiches pratiques, des petites annonces et des cartes interactives. Je vous invite à y naviguer pour y inscrire toutes les initiatives locales de

l'arrondissement. Vous y trouverez également la carte de tous les points de végétalisation et les permis de végétaliser acceptés.

4. Les aménagements publics avec plus de nature dans la ville :

- Place Fontaine Timbaud
- Place Mireille Havet
- Boulevard Voltaire et la piste cyclable
- Terre-plein du boulevard de Charonne, qui bénéficiera de végétalisations grâce au Budget participatif
- Aménagement de la place Saint Joseph des Nations
- Place Léon Blum, 10 arbres sur la place Léon Blum ont été également abattus à l'automne 2016, en raison de leur mauvaise santé Un courrier d'information a été adressé aux riverains de la place. A cette occasion, j'ai organisé une marche exploratoire a eu lieu le 16 décembre 2016.
- Rue du Chemin Vert : proposition de végétalisation grâce au budget participatif 2016
- La rue aux enfants est à l'étude sur la rue du Général Renault
- La trame verte est en train de se construire progressivement avec l'ensemble des partenaires.

Les objectifs pour 2018/2019/2020 :

- Les végétalisations des places de la Nation et de la Bastille sont à l'ordre du jour. Je souhaite que les prochaines réunions présentent plus particulièrement cet aspect.
- La création d'une rue végétale dans l'arrondissement. Une rue végétale sera créée dans chaque arrondissement, avant la fin de la mandature.
- La Charte du jardinier amateur éco-responsable qui utilise 0 pesticide.
- La mise en place du Plan pluie
- Le débitumage pour retrouver de la terre pleine.

5. Les évènements

Outre la Fête des jardins et la Fête de la nature, j'organise chaque année, en lien avec les Mairies du 3^e et 10^e arrondissement, la « République verte » à la fin de mois de mai.

J'organise aussi les journées « Enjardinez vous » depuis trois ans, au début du printemps, sur plusieurs jours. L'objectif est de développer plus de nature en ville et donner l'envie de semer, jardiner et végétaliser avec l'ensemble des partenaires, y compris avec les écoles, les commerçants et les jardiniers. En 2015, les temps forts des journées ont eu lieu devant la Mairie. En 2016, nous avons développé les initiatives sur l'espace du futur jardin Truillot. En 2017, le square Jean Allemane et la MJC Mercœur nous ont accueillis.

Cette année, nous serons dans le quartier Politique de la ville. Deux réunions préparatoires ont eu lieu le 7 décembre et le 23 janvier derniers avec les différents partenaires. Ces journées auront lieu du 21 au 25 mars et elles s'associeront à la Semaine nationale contre les pesticides, ainsi qu'à la semaine « Tous au compost ». Par cette action je relierai mes trois responsabilités : le Plan Climat, la biodiversité et la nature en ville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Mme MOREL. Tout le monde aura compris l'importance de cette délégation et aura retenu cette leçon : il faut s'armer de patience pour faire pousser des plantes en ville. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci Mme MOREL pour cette explication dense. Le sujet de la végétalisation et, de façon plus générale, de l'écologie urbaine, mérite d'être développé au conseil d'arrondissement. En effet, je découvre le nombre de micro-actions que vous menez et qui permettent de construire une écologie appliquée et pragmatique, alors que le Plan Climat annonce des objectifs pour 2030-2050 qui semblent parfois un peu ésotériques...

Je ne vais pas être très long car je pense que le public présent ce soir attend surtout que l'on aborde le sujet du square de la Roquette. Mais je pense qu'il s'agit d'un excellent sujet pour montrer l'actualité du 11^e arrondissement dans toutes ses formes.

Concernant la trajectoire du Plan Climat, il me paraît important de noter que pour arriver à tenir les objectifs annoncés pour 2030 et 2050, ses objectifs ne doivent pas être orthogonaux aux actions que l'on mène concrètement. Quand je lis par exemple que la consommation aura baissé de 50% ou que l'on n'émettra plus du tout de gaz à effet de serre à Paris en 2050, je me dis que c'est un bon objectif mais qu'il faudra faire attention à la façon dont on va mettre en œuvre les actions correspondantes. Par exemple, lorsqu'on bloque le boulevard Voltaire avec deux pistes cyclables, tellement larges que le Tour de France pourrait y passer, qu'on pénalise les commerçants situés le long du boulevard, qu'on crée des désagréments pour les usagers (nuisances sonores et olfactives provoqués par les bouchons), je pense que nous ne sommes pas dans la bonne trajectoire en matière d'écologie.

Autre exemple, quand je vois la fermeture du stade Ménilmontant, où les jeunes pouvaient faire du sport dans de beaux espaces encadrés par un cimetière et une basilique, donc sans gêner personne, et qu'on va se retrouver avec des espaces complètement morcelés (micro-espaces verts, espaces sportifs empilés les uns sur les autres qui seront rapidement fermés car ils seront trop bruyants pour les voisins...), je me dis que là aussi, nous ne prenons pas la bonne trajectoire en matière d'écologie dans le 11^e arrondissement.

Je pense qu'il est tout à fait important que l'écologie dans le 11^e arrondissement ne se fasse pas contre les habitants et contre les commerçants. Oui à l'écologie constructive, non à l'écologie punitive !

Pour en revenir sur vos propositions, j'ai quelques suggestions à vous soumettre :

- Le square de la Roquette et la mare de 80 m² : quid des moustiques ? Avez-vous anticipé ce type de nuisance générés par une mare dont la taille n'existe aujourd'hui pas dans l'arrondissement ?
- Les pigeons : il est important d'augmenter le nombre de pigeonniers contraceptifs, et qu'ils soient surtout nettoyés pour être efficaces.
- Les espaces canins : il y a actuellement un problème d'accès aux parcs pour les personnes possédant des chiens car les parcs leur sont majoritairement interdits. Les chiens tenus en laisse pourraient y être autorisés.
- Les espaces ouverts aux chiens, comme le long du boulevard Richard Lenoir, devraient être mieux surveillés de façon à éviter que de gros molosses fassent chuter des personnes un peu fragiles comme des personnes âgées.
- La nature en ville : vous avez listé un certain nombre de parcs. Nous, les élus Les Républicains, espérons que ces parcs seront fermés la nuit.

- Le city stade du square de la Roquette. Vous allez lancé une concertation, mais je peux d'ores et déjà vous le dire : le city stade est beaucoup trop petit. Au-delà de 10 participants, les jeunes ne peuvent plus y jouer. S'il était plus largement ouvert, avec des grilles plus espacées, il pourrait accueillir davantage de jeunes. Et c'est tout à fait essentiel : les jeunes qui ne peuvent se défouler ni au square de la Roquette ni au stade de Ménilmontant se retrouvent dans la rue, notamment autour du square de la Roquette. Je pense que c'est l'un des problèmes que nous évoquerons à la fin de la séance.
- Le Plan Climat. Vous avez parlé de l'opération 2D2E à République, et mentionné 15 adresses dans le 11^e arrondissement. Je voudrais vous demander son résultat : combien de copropriétés ont effectivement engagé ces rénovations thermiques, d'autant plus que des deniers publics ont été engagés dans l'opération ?
- Même question pour l'opération « Familles à énergie positive » : quels sont les résultats de ce programme intéressant, et financé par nos impôts, qui consistait à mettre les familles en concurrence pour qu'elles aient une action énergétique pertinente ?
- Les permis de végétaliser et les pieds d'arbre. Il faut que ces permis soient surveillés de près, notamment en termes d'entretien : trop de pieds d'arbre ressemblent à des décharges à ciel ouvert dans l'arrondissement. Parfois ces pieds d'arbre sont tellement larges qu'ils ne laissent plus assez de place au trottoir : par exemple, au niveau de la caserne de l'avenue Parmentier, il y avait un pied d'arbre rond et petit. Maintenant, le piéton doit se faufiler sur moins d'un mètre le long d'un poteau électrique, le grand bac au pied de l'arbre bouchant le reste du trottoir.

Voilà les quelques points que nous voulions signaler sur les actions en matière d'écologie dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Notre collègue Joëlle MOREL a été très longue, mais elle n'a pourtant pas été exhaustive. Lors d'une précédente séance, nous avons eu un rapide échange au sujet des jardins partagés, et notamment ceux qui ne sont pas situés au sein d'un jardin public, et elle nous avait promis un rapport sur l'utilisation et la fréquentation de ces jardins partagés. En effet, nous sommes parfois interpellés par des habitants qui ont du mal à intégrer les jardins partagés et qui s'en sentent un peu exclus. Lors de ce conseil d'arrondissement, Mme MOREL nous avait promis la diffusion d'un rapport sur la réalité de la fréquentation des jardins partagés, notamment ceux qui ne sont pas dans des jardins publics, et nous ne l'avons pas eu. »

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA avait également demandé la parole. »

M. CORSIA : « Je remercie Mme Joëlle MOREL pour cette communication très pertinente qui comprend nombre de détails sur toutes les réalisations de la municipalité et sur toutes les initiatives lancées dans le 11^e arrondissement.

Les thèmes relatifs à l'environnement et à sa protection sont des thèmes très complexes. Nous avons souvent tendance à pratiquer la « politique de l'autruche », c'est-à-dire que nous ne croyons pas ce que nous savons. Nous savons qu'il y a un danger imminent de dégradation de l'environnement, pourtant nous continuons à vivre comme si nous avions tout le temps devant nous et comme s'il ne s'agissait pas de la réalité. C'est pourquoi je pense que notre rôle modeste en tant qu'élus est d'accompagner et de valoriser les initiatives concrètes sur le terrain. De nombreuses initiatives proviennent en effet de la société civile et d'associations, et Mme MOREL en a citées un certain nombre. L'une de ces initiatives a ainsi permis de créer le Conseil local du développement durable.

Il faudrait pouvoir continuer à les développer avec des applications concrètes sur le terrain et des outils de mesure. Les groupes de travail dans le cadre de « mairie exemplaire » nous a donné beaucoup d'idées intéressantes. Lorsqu'on ne peut pas changer les comportements, on peut se tourner vers la technologie. Par exemple, une horloge énergétique avec des capteurs, située dans le hall, nous informe de toutes les consommations énergétiques de la mairie. L'un des challenges du Conseil local du développement durable est de faire la même chose avec les acteurs locaux exemplaires. Nous savons qu'il y a beaucoup d'acteurs locaux qui sont exemplaires et qui réalisent beaucoup d'initiatives en matière de Plan climat et d'économie d'énergie. Nous avons donc commencé à réunir 5-6 acteurs locaux pour les accompagner et les aider. Un autre atelier va aborder le thème de l'alimentation. Nous allons réunir des producteurs, des commerçants du 11^e et des habitants afin d'essayer de mettre en place des actions.

Concernant la pollution de l'air, sujet très important à Paris, l'un des objectifs serait d'utiliser la technologie des capteurs citoyens. Ce sont des outils qui permettent de mesurer l'air de manière individuelle, qui permettront ainsi d'établir une cartographie de mesures de l'air dans différents points de l'arrondissement. Nous allons essayer de monter un partenariat avec une entreprise qui va nous aider à développer ces expérimentations. Nous pourrions alors essayer de faire bouger les lignes petit à petit. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Je souhaite intervenir sur les propos tenus sur le city stade. M. LEFORT, le city stade se trouve sur l'ancien emplacement d'un TEP. Nous n'avons ni agrandi ni diminué sa surface, mais il va être amélioré grâce à un nouveau revêtement et de nouveaux équipements.

Vous ne le savez peut-être pas, mais du basket sera le sport pratiqué sur ce city stade, par deux équipes de 5 joueurs maximum. Les matchs de football se feront avec des équipes de 5 à 7 joueurs. Il n'est pas possible d'en inclure davantage et je le regrette. Je regrette infiniment que notre arrondissement ne puisse pas disposer d'un grand terrain de sport qui accueillerait du football et du rugby. Mais notre arrondissement n'a pas assez de superficie pour accueillir un grand terrain de sport.

L'avantage d'être une ancienne élue est de bien connaître l'histoire de cet arrondissement. J'ai encore dans mes archives les nombreuses pétitions des riverains qui demandaient que le TEP Ménilmontant cesse car il faisait trop de bruit, il y avait trop de monde, c'était trop sale, le grillage était cisailé pour y accéder, etc. Et ne me dites pas qu'il s'agissait d'un terrain de sport ! Je vous souhaite bon courage si vous pratiquez du sport sur une surface en béton couverte d'herbes folles, mais les sportifs méritent beaucoup mieux.

Les associations espèrent beaucoup que le gymnase et les TEP s'ouvrent en 2018 car elles sont en demande de créneaux. Un gymnase de type C, avec des dimensions qui permettent l'accueil de compétitions sportives, est très attendu, notamment par ceux que vous nommez comme une sorte d'entité, « les jeunes ». Il y a simplement des gens qui font du sport, ils sont plus ou moins jeunes, et ils ont besoin de gymnases et de TEP.

Les personnes qui se sont plaintes de l'installation du city stade sur la friche Truillot ont souvent été les mêmes à regretter son enlèvement car elles étaient contentes d'avoir un terrain de sport. Mais la friche n'avait vocation à accueillir un terrain de sport. Il faut donc faire attention, les vérités que l'on avance aujourd'hui ne sont pas forcément les vérités de demain. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour ce mot de sagesse. Je passe la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Je voudrais dire un mot sur l'ouverture nocturne des jardins. Je trouve qu'il s'agit d'une excellente idée car ce dispositif existe dans de nombreuses villes et de capitales européennes et il se déroule sans difficulté dans des jardins non clôturés. A Paris, le jardin du Ranelagh n'est pas clôturé et il ne s'agit pas d'un lieu où se retrouvent les dealers. Je pense que ces derniers ont plus d'intérêt à se placer dans certaines stations de métro plutôt que dans certains jardins avec peu de passages.

De plus, lorsque les jardins sont fermés l'été, les gens s'installent à côté du jardin pour parler. Ils dérangent moins les riverains lorsqu'ils sont à l'intérieur du jardin. L'ouverture nocturne des jardins permet également de profiter agréablement d'un peu de fraîcheur en été. »

M. le Maire : « Merci. M. Luc LEBON souhaite intervenir. »

M. LEBON : « Mme MOREL a su montrer l'ensemble des actions engagées pour la déclinaison du Plan Climat à Paris et dans le 11^e arrondissement. Je voudrais souligner l'engagement de toute la majorité municipale pour mettre en œuvre ce Plan Climat qui concerne de nombreuses délégations d'élus. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour cet utile rappel. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL pour apporter quelques éléments de réponses complémentaires. »

Mme MOREL : « Je vous remercie pour l'ensemble de vos remarques. Le rapport sur les jardins partagés est en cours d'élaboration. Il n'y a qu'un seul jardin partagé se trouvant en dehors des squares publics dans le 11^e arrondissement, c'est le jardin nomade. Le rapport ne portera donc que sur ce seul jardin. J'ai demandé une étude globale des jardins partagés sur l'ensemble de Paris. Mme Pénélope KOMITES m'a assuré que le résultat de cette étude sera connu avant l'été. Mais je peux vous transmettre des informations précises sur le jardin nomade.

Mme KOMITES devrait également nous transmettre dans les prochains mois le résultat d'une étude sur les pigeonniers installés depuis dix ans. Nous pourrions alors comprendre leur fonctionnement et trouver des pistes d'amélioration.

Concernant l'espace canin, c'est un vrai bonheur d'avoir des animaux dans la ville. Il faut donc trouver des places pour les accueillir. J'ai réussi à trouver ce petit espace, qui n'est pas extraordinaire mais qui fonctionne plutôt bien. C'est pourquoi l'un de mes objectifs est de créer un deuxième parc pour les chiens dans le 11^e arrondissement.

Par rapport à l'opération 2D2E, 15 adresses ont bénéficié de cette opération, parmi lesquelles quatre copropriétés, qui étaient dans une simple phase de diagnostic, et qui ont été récupérées dans l'opération « Eco-rénovons ». Je suis à votre disposition pour des éléments complémentaires. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. L'entretien des pieds d'arbre est un sujet essentiel. Par ailleurs, ils ne sont pas tous identiques dans l'espace public : les pieds d'arbre situés dans les rues sont en général gérés avec des grilles, et d'autres font l'objet d'un permis de végétaliser temporaire. Lorsqu'un arbre est coupé pour être remplacé, il faut le désoucher et laisser la terre respirer. Ce processus dure trois ans. Ceci explique l'augmentation de l'emprise pendant cette période et le fait que l'on ait pu voir ces clôtures ranch en bois peu esthétiques fleurir sur les trottoirs parisiens.

Sur la question des moustiques dans le square Gardette, l'installation spontanée de la biodiversité est un rempart. Lorsqu'une mare est installée, les amphibiens apparaissent grâce aux canards qui migrent et font des haltes dans les surfaces d'eau. En effet, ils déposent les œufs de grenouilles qui s'accrochent à leurs pattes. En revanche, ces moustiques se développent plus aisément dans les soucoupes de jardinières de balcon et cela peut devenir source de problèmes. Certaines villes asiatiques ont même interdit les assiettes remplies d'eau pour faire pousser les plantes.

Pour en revenir à Eco-rénovons, la mobilisation des copropriétés privées est une difficulté majeure. L'une des grandes ambitions du Plan Climat est de mobiliser toutes formes d'habitation ou d'occupation d'immeubles : l'habitation privée, avec les opérations Eco-rénovons Paris, 2D2E place de la République, et le logement social qui a fait l'objet de nombreuses rénovations Plan Climat. Le conseil d'arrondissement vote régulièrement ce type de rénovation et nous continuerons à le faire.

Les dispositifs se succèdent mais on ne perd pas de copropriétés qui sont engagées dans un dispositif. Si elles n'ont pas abouti, nous les entraînon dans le dispositif suivant. C'est ce qui s'est passé entre les opérations 2D2E et Eco-rénovons Paris.

Sur la question du boulevard Voltaire, regardez la manière dont les deux premiers tronçons ont été livrés et aménagés. Des associations de commerçants ne faisant pas partie de ce quartier nous demandent de faire la même chose chez eux. Cet espace permet d'apaiser les circulations automobiles. On voit parfois des automobilistes surexcités qui doublent alors qu'il n'y a qu'une voie et demie, ce qui est très dangereux pour les gens arrivant en face, en particulier pour les deux-roues souvent victimes d'accident. Chaque file est maintenant bien définie pour les voitures, les bus, le stationnement et les places de livraison, la piste cyclable et le trottoir rendu aux piétons. Ce très bel aménagement du côté de la place de la République a été très bien exécuté, je vous invite à le regarder. Je pense que vous arrêterez de nous ressortir les mêmes arguments sur la qualité de cette réalisation. Je suis convaincu que ce projet fera l'unanimité lorsqu'il sera achevé. Nous avons connu la même situation avec les projets du tramway, du Vélib' ou de l'Autolib' par exemple.

Je suis heureux de ce débat car c'était l'occasion d'aborder de nombreux sujets qui ne concernaient pas uniquement la végétalisation ou la plantation, mais aussi l'organisation de notre ville. Derrière ces enjeux, notamment les ambitions portées par le Plan Climat, il faut jouer sur toutes les dimensions : végétalisation, biodiversité, et aussi organisation de la ville et de ses transports, des déplacements, de ses logements, de sa façon de consommer. Je voudrais saluer le travail de Mme Joëlle MOREL sur l'ensemble de ces questions, ainsi que le travail des autres élus qui tous portent des morceaux de cette ambition.

Le Plan Climat va être prochainement adopté par le Conseil de Paris. La concertation se poursuit. Il sera nécessaire de continuer à associer les citoyens pour avoir une mobilisation la plus large possible. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Familles et Petite Enfance

2018 DFPE 4 Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association « A l'adresse du jeu » (Montreuil) pour l'animation de la Place de la République par des activités dédiées aux familles (3^e, 10^e, 11^e)

M. le Maire : « Nous en venons aux délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Le premier projet de délibération est relatif à une subvention récurrente qui permet à l'association « A l'Adresse du Jeu » de se voir gérer l'espace réservé aux familles et leurs enfants sur la Place de la République. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE avant Mme Nicole SPINNEWEBER, qui a d'ailleurs reçu le pouvoir de M. Eric GARANDEAU. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Cette délibération est effectivement récurrente car nous bénéficions de la présence de la ludothèque « R de jeux » sur la Place de la République depuis l'été 2013. Cette ludothèque en plein air vise à offrir une palette d'activités gratuites et ludiques pour les petits et les grands, et des activités partagées parents-enfants qui se diversifient un peu plus chaque année.

Ce dispositif évolue dans le sens d'une plus grande participation des parents et des enfants, notamment dans le choix des animations. L'association développe également des temps dédiés aux adolescents, en soirée.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles intitulée « Faire le Paris des enfants et des familles ».

Pour partager des activités ludiques et faciliter l'accès aux jeux dans un esprit de convivialité, qu'y a-t-il de mieux qu'un espace public reconquis et partagé ?

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 300.000 € à l'association A l'adresse du Jeu, également opératrice de la ludothèque sur la Place de la Nation et de deux autres ludothèques mobiles. Par rapport aux 145000 visites annuelles que connaît cette ludothèque, nous pouvons dire que ce montant est un bon investissement et une bonne utilisation de l'argent public des Parisiens. »

M. le Maire : « Absolument. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. C'est vrai que l'on nous demande pour la deuxième année de suite de voter pour une subvention de 300.000 € pour financer 100% du budget de l'association « A l'adresse du Jeu » pour l'animation de la Place de la République en proposant des activités pour les enfants et les familles. Nous ne reviendrons pas sur les remarques d'ordre budgétaire que nous avons développées l'année dernière et qui restent totalement d'actualité, les ratios financiers évoqués n'ayant pas significativement évolué.

Compte tenu de l'intérêt que suscite cette animation ludique sur la Place de la République et qui devrait avoir pour mérite, nous l'espérons, de favoriser un partage plus harmonieux de l'espace entre les usagers toutes générations confondues, mais compte tenu de notre interrogation sur le coût financier très élevé qu'elle représente pour le contribuable parisien, les élus Les Républicains s'abstiendront. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Je voudrais relever le défi que vous me lancez, Mme SPINNEWEBER ainsi que M. LEFORT. Celui de vous convaincre. Quand vous parlez de ratios, il faut comparer ce qui est comparable. Il s'agit ici de financer une ludothèque en plein air. Sachez que le ratio pour cette ludothèque est de 2 € par visite. Pour les autres ludothèques parisiennes, installées dans des locaux, le ratio est proche de 5 € de subvention par visite. Cela signifie que la ludothèque en plein air de la Place de la République coûte moins cher par visite.

Le principal poste de dépense (218.000 €) concerne les ressources humaines. Compte tenu de la fréquentation du site, il est nécessaire d'avoir une présence renforcée de personnel qui, de plus, doit se renouveler durant certaines saisons. Ces personnels, les ludothécaires, sont formés et sont des professionnels qui agissent non seulement pour aider au jeu, mais pour également aider à l'éveil des enfants et assurer un soutien à la parentalité.

J'insiste également sur le fait qu'à la différence des autres ludothèques parisiennes, celle de la Place de la République peut moins mobiliser d'autres financements compte tenu de la spécificité de son format (dans l'espace public). De plus, les activités proposées sont gratuites alors que les autres ludothèques perçoivent des recettes liées aux adhésions. Le cofinancement de la Caisse d'allocations familiales est moindre car il est lié au nombre d'heures d'ouverture et non pas à la fréquentation.

Pour toutes ces raisons, je vous assure que cet argent public n'est pas gaspillé. Cette ludothèque, par la fréquentation qu'elle suscite, coûte moins cher qu'une ludothèque classique. »

M. le Maire : « Absolument. Je voudrais relever une inexactitude : vous disiez que cette subvention de 300.000 € couvrirait l'ensemble du budget de l'association. Son budget est de 615.500 €, soit le double. Et en intégrant les contributions en nature, selon les règles comptables, le budget atteint plus de 680.000 €, soit bien au-delà du double de la subvention. Je pense que vous avez été convaincue ? »

Mme SPINNEWEBER : « J'insiste, il s'agit bien de 100% de l'action concernant la Place de la République. »

M. le Maire : « La précision est utile. Je pense que l'ensemble des arguments ont été échangés. Nous sommes très heureux de pouvoir voter cette délibération vu le service rendu aux familles. Nous sommes attachés à donner la possibilité aux familles et leurs jeunes enfants de trouver un cadre accueillant et positif dans la ville.

Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Jeunesse et Sport

2018 DJS 133 Centre Paris Anim' Mercœur (11^e) - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour sa labellisation en tant que centre social

M. Le Maire : « Mme Delphine TERLIZZI va nous présenter cette convention. »

Mme TERLIZZI : « Sur la base d'une proposition de la CAF de Paris, et en lien avec la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), le centre Paris Anim' Mercœur a été identifié pour être agréé centre social. Cet agrément permettra au centre Mercœur de proposer de nouvelles interventions, surtout en direction des familles, des jeunes et des habitants les plus précarisés. L'agrément est délivré pour un an, jusqu'au 31 décembre 2018, et pourra être renouvelé. Il est accompagné d'une subvention.

Je profite de ma prise de parole pour remercier le centre Paris Anim' Mercœur pour toutes ses actions et son implication envers le jeune public de notre arrondissement. J'ai une pensée particulière pour eux compte tenu des derniers événements. Ils ont tenu le rôle de médiateur et de pacificateur auprès des nombreux jeunes qui ont fréquenté le centre suite au décès du jeune Hismaël.

Je vous demande donc d'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Paris en autorisant la Maire de Paris à signer cette convention. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a souhaité intervenir. »

M. LEFORT : « Je voulais prendre la parole pour saluer le travail effectué par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Mercœur, pour pointer les défis de cette MJC, et pour expliquer l'intérêt de cette convention, qui n'est pas immédiatement compréhensible à première lecture.

Cette association, pleine de qualités, est une structure très riche. Elle propose énormément d'activités pour animer le quartier, notamment ses repas solidaires annuels (dans lesquels ils regrettent de ne pas voir assez d'élus présents, je pense...).

Concernant les défis relevés par la MJC, il me semble essentiel de pointer le fait que dans un environnement très compliqué (square de la Roquette, rue Mercœur...), les animateurs effectuent un véritable travail de proximité pour arriver à connaître individuellement chaque jeune et pour arriver à apaiser un certain nombre de tensions lorsqu'elles émergent. Mais ce travail n'est pas totalement terminé...

Concernant l'explication de la raison d'être de cette convention : il y avait deux « espaces de vie sociale » (la Petite Rockette et l'Association du Quartier Saint-Bernard) et un seul « centre social », le centre solidarité Roquette. La différence entre un espace de vie sociale et un centre social est qu'un centre social peut sortir du périmètre de son bâtiment et aller jusqu'aux pieds d'immeuble, notamment pour mener des actions en direction des jeunes et des familles. Il est donc tout à fait essentiel que cette MJC puisse dorénavant se projeter autour du square de la Roquette pour s'adresser directement aux familles et aux jeunes, et pour pouvoir compléter ce travail de fond.

Concrètement, cette convention va leur permettre d'avoir un salarié supplémentaire. C'est là l'intérêt principal de cette convention. Ce salarié aura un rôle de « référent familles », c'est-à-dire qu'il pourra par exemple créer un club de devoirs pour les adolescents, ou aider les parents à

travailler sur la parentalité. Or nous savons combien l'éducation est un des points névralgiques des solutions qu'il nous faut trouver aux problèmes qui existent autour du square de la Roquette.

L'intérêt de ce centre repose aussi sur le fait que le square de la Roquette se trouve à équidistance entre la Petite Rockette et la MJC Mercœur. Ils vont pouvoir travailler ensemble de façon à pouvoir optimiser le travail fait localement.

Les élus Les Républicains vont bien évidemment voter ce projet de délibération. »

M. le Maire : « Merci d'avoir levé ce suspense ! Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Souhaitez-vous reprendre la parole, Mme Delphine TERLIZZI ? Non. En tout cas, je me réjouis que nous partagions l'appréciation très positive que nous portons sur le travail de cette MJC, qui est un pacificateur essentiel. Malheureusement, le travail reste important et il est loin d'être achevé.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Logement et Habitat

2018 DLH 47 Composition de la conférence du logement

M. le Maire : « La parole est à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je vous remercie. Je remercie également M. Jacques LEFORT qui s'inscrit sur les délibérations relatives au logement. Cela permet de parler de sujets d'importance.

Cette délibération de mise en application de la loi Egalité et Citoyenneté, une des dernières lois votée lors du précédent quinquennat, propose dans son Titre II un certain nombre de réformes en matière d'attribution des logements sociaux, de manière à ce que ces logements puissent être particulièrement destinés aux familles les plus nécessiteuses, notamment en instaurant un principe assez simple : faire en sorte que 25% des demandeurs les plus pauvres puissent avoir des désignations dans les quartiers les plus favorisés, hors quartier Politique de la ville.

A cette occasion, nous avons eu une sorte de formalisation et d'application à l'échelle nationale d'un principe qui était déjà à l'œuvre à Paris depuis longtemps. En effet, Paris a eu un temps d'avance sur cette question d'attribution des logements sociaux, notamment sur la clarté dans les processus d'attribution mis en place. A cet égard, je salue l'instauration de la quotation. Je pense que tous les élus participant à la commission partageront avec moi ce constat : la quotation est loin d'être un carcan pour travailler et constitue une véritable aide à la décision. Dans les débats, elle nous permet d'objectiver le caractère prioritaire des demandes.

Ce projet de délibération propose l'installation de cette conférence du logement sur l'échelle du territoire parisien. Cette conférence pour le logement aura pour but de travailler sur ces modalités d'attribution, et de travailler avec d'autres partenaires que les collectivités afin qu'il y ait une

forme d'uniformisation, vis-à-vis des bailleurs et des réservataires, de la façon d'appréhender les attributions.

Vous avez dû noter que cette conférence du logement est composée de trois collèges : un collège « collectivités », un collège « réservataires et professionnels » et un collège associatif. La mise en place de cette conférence est une très bonne nouvelle.

Je profite de l'occasion pour dire qu'il s'agit également d'une bonne nouvelle pour le dialogue entre acteurs du logement. Comme les activités du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement sont malheureusement bloquées du fait de la majorité régionale actuelle, je pense qu'il est important, à l'échelle de Paris, d'avoir un endroit où collectivités, professionnels et associatifs puissent échanger de manière efficace sur les défis qui nous attendent dans les années à venir en matière de logement social. La mise en place rapide de cette conférence est donc une bonne nouvelle. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je vais lever le suspense tout de suite, nous allons nous abstenir sur cette délibération, qui est très technique – elle consiste à déterminer la composition de la conférence du logement qui permettra de mettre en place des politiques au niveau national et francilien.

Nous ne voterons pas en faveur de cette délibération car les élus Les Républicains ont voté, au niveau national, contre cette loi qui va accentuer une politique de logement social encore trop axée sur le « très social », toujours au détriment des classes moyennes. Il s'agit d'une mixité déséquilibrée.

Par ailleurs, cette conférence est conçue pour accroître davantage encore ce déséquilibre en faveur du logement « très social », alors que nous savons qu'il faut aussi axer la politique du logement social sur les classes moyennes, dans le 11^e arrondissement. Malgré les propositions constructives émises par Les Républicains aux niveaux national et parisien, en termes d'accession sociale à la propriété ou en termes de promotion des logements intermédiaires, l'exécutif continue sa politique onéreuse de préemption (180 millions d'euros par an) ou de conventionnement des logements à loyers libres des bailleurs sociaux.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. J'interviens car M. LEFORT a une stratégie ce soir : il nous répète ce qu'il dit à chaque fois et utilise toutes les délibérations possibles et inimaginables pour refaire la liste de ses récriminations. Du coup, si l'on ne prend pas la parole, on le laisse dire et on semblerait s'accorder de ses propos. Or, comme d'habitude, il raconte des faits au sujet du logement très éloignées de la vérité.

Cela fait des années qu'il nous parle de ces fameuses classes moyennes sans qu'il n'ait jamais réussi à les définir. Nous défendons une politique de logement social. Le logement social est accessible à 75% des Parisiens, il n'exclut donc pas la classe moyenne. Au contraire, puisque dans les différentes catégories de logements sociaux, nous produisons beaucoup de PLS, qui sont des logements intermédiaires pour les couches moyennes parisiennes. Nous en produisons tellement que c'est dans cette catégorie de logement social qu'il y a le moins d'attente. De mémoire, il faut quatre ans d'attente en moyenne pour obtenir un PLS, alors qu'il faut attendre jusqu'à dix ans

pour les PLAI, les logements pour les revenus les plus faibles. Vous ne pouvez donc pas dire que nous ne faisons rien pour les couches moyennes.

Vous venez de lancer une pique contre notre politique de préemption, d'achats d'immeubles entiers ou d'appartements isolés, alors que c'est la partie de notre politique du logement qui protège le plus les classes moyennes. En effet, nous achetons des immeubles et nous permettons aux locataires d'y rester même si leurs revenus dépassent les plafonds du logement social. Nous les protégeons également de la vente à la découpe et d'une expulsion par les nouveaux propriétaires car lorsqu'une entreprise ou un investisseur institutionnel achète un immeuble entier, c'est pour gagner de l'argent en retour, tout en ayant bien peu d'intérêt pour les gens qui y vivent.

Notre politique de logement social s'adresse à l'immense majorité des Parisiens. Certes, elle contrevient aux intérêts de la grande bourgeoisie que vous défendez, mais ne jouez pas sur les termes. Vous ne vous intéressez pas aux classes moyennes, comme vous les appelez. Vous n'avez jamais été capable de les définir. Et j'ai bien peur que, si l'on vous écoute, les classes moyennes ne représentent que des personnes gagnant plus de 10.000 € par mois. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « M. TIBERTI, je ne suis pas étonné par votre rhétorique communiste habituelle. Je vais vous aider à comprendre ce qu'est une classe moyenne. Un jeune couple a un deuxième enfant. Ils ont besoin d'une deuxième chambre pour cet enfant, soit 5 ou 7 m² de plus. A l'achat, cette surface coûte 60.000 € à Paris. En général, un jeune couple n'a pas d'énormes revenus et ne peut acheter un nouveau bien à Paris compte tenu des prix de l'immobilier dans la capitale. Leur solution ? Quitter Paris. Et comme ces jeunes couples avec enfants quittent la ville, les écoles perdent des élèves, et l'activité commerciale et la mixité, dont vous vous faites le chantre, s'écroulent. C'est ce que nous constatons dans l'arrondissement : les écoles se vident et les classes moyennes quittent le 11^e. Nous nous retrouvons donc avec une ville partagée en deux, entre les personnes très aidées et les personnes très aisées. Ce n'est pas notre souhait pour notre ville. Nous avons une vision beaucoup plus équilibrée de la mixité sociale à Paris. Nous voulons également que ces classes moyennes soient défendues.

Le logement social accessible à 75% des Parisiens ? J'ai un Bac+5 et je suis éligible au logement social alors que j'ai tout à fait de quoi me payer un logement dans le parc privé. On voit bien que ce chiffre de 75% est totalement infondé. Il est destiné à inclure le maximum de Parisiens, pour gonfler le nombre de demandes de logement social et ainsi lancer davantage de dépenses.

Non, il ne faut pas penser la politique du logement social de telle manière. Il faut la penser de manière beaucoup plus équilibrée, et nous constatons que ce n'est pas le cas à Paris. La politique du logement social actuelle est beaucoup trop chère, pour des résultats très mitigés.

Je vous donne un dernier exemple : vous dites que la préemption consiste à protéger les locataires dont les revenus dépasseraient les plafonds d'accès au logement social. Prenons une personne qui n'est pas éligible au logement social et qui habite dans un immeuble privé ; lorsque la Ville de Paris achète cet immeuble, cette personne devient locataire d'un logement social et son loyer baisse, et cela alors qu'elle n'était pas du tout éligible à ce logement social et qu'elle gagne davantage d'argent qu'une famille qui est au même moment dans la rue et à la recherche d'un logement social. Cette famille-là ne trouvera pas de logement social car la Ville de Paris aura acheté pour des ponts d'or un logement occupé par une personne dont les revenus dépassent les

plafonds du logement social. Ce simple exemple illustre combien la politique du logement social de la Ville de Paris va droit dans le mur. »

M. le Maire : « M. Bastien RECHER, souhaitez-vous « remettre les pendules à l'heure » ? »

M. RECHER : « Remettre les pendules à l'heure après ce type d'intervention est toujours relativement compliqué. J'ai une bonne nouvelle pour vous, M. LEFORT. Je pense que vous ne faites pas partie des 75% des Parisiens éligibles au logement social. Je vous propose de vous recevoir lors d'une permanence afin de vérifier cette possible accessibilité ou non à ces logements sociaux. Nous prendrons le temps nécessaire pour regarder ensemble la répartition par produit et par type de revenu. Ainsi vous serez rassuré par le fait de ne pas faire partie de ces 75%.

J'aimerais que, dans le cadre d'un débat digne d'un conseil municipal, nous employions des expressions qui soient à la mesure des problèmes rencontrés. Je souhaiterais que certaines de vos expressions ne soient pas trop outrancières. Je trouve que lorsque vous parlez de déséquilibre en faveur du trop social, c'est relativement indigne compte tenu des chiffres du mal-logement en Ile-de-France et à Paris, du nombre de familles en attente de logement qui sont en situation d'hébergement, et des situations de détresse sociale dans notre arrondissement. Vous semblez totalement méconnaître ces éléments dans votre discours.

Votre rhétorique en faveur des classes moyennes est véritablement fallacieuse. Sous prétexte de défendre la classe moyenne, vous êtes au contraire favorable à une logique ségrégative d'expulsion des classes les plus populaires du centre de Paris. Nous le combattons et nous le combattons jusqu'au bout de cette mandature car, effectivement, cela ne correspond pas à notre vision de la ville inclusive, telle que nous la défendons depuis le début avec Mme Anne HIDALGO et M. Ian BROSSAT. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

M. LEFORT : « Pour éviter à M. RECHER le plaisir de me recevoir dans son bureau, je précise que le plafond des ressources pour un couple sans personne à charge et éligible au logement social de type PLI s'élève à 62.267 € par an ; pour un logement de type PLS, il s'élève à 44.971 €. On ne peut pas dire que ces plafonds soient particulièrement bas... mais cela permet bien de dire que 75% des Parisiens sont éligibles au logement social, ce qui vous donne un argument à cette construction outrancière de logements sociaux et aux préemptions dans le parc privé. »

M. Le Maire : « Je retiens un élément dans vos arguments qui sont récurrents : vous êtes à la fois contre la construction de nouveaux immeubles de logements sociaux et contre les préemptions d'immeuble ou dans le diffus. Dans le contexte du 11^e arrondissement qui a peu de foncier disponible, supprimer ces trois vecteurs signifierait l'arrêt de la production de logements sociaux. En vous y opposant systématiquement, vous voudriez en fait freiner cette production.

Une menace pèse sur les personnes que nous maintenons dans les immeubles en les rachetant par préemption. Ces immeubles sont souvent rachetés par des grandes entreprises, des banques ou des sociétés d'assurance qui ont l'objectif de rémunérer leurs actionnaires. C'est le système économique qui le veut. Leur but est donc de récupérer le plus d'argent possible de ces investissements, par le biais de ventes à la découpe et d'expulsions de locataires de longue date avec des loyers qui avaient augmenté selon le coût de l'indice mais qui sont inférieurs au prix actuel du marché. Ils préfèrent donc mettre les personnes à la rue afin de pouvoir relouer avec un loyer augmenté. Vous voudriez qu'on arrête notre lutte contre cette mécanique et donc qu'on arrête de défendre ces personnes qui habitent dans le parc privé. Nous avons là un désaccord de

fond. Vous avez le mérite de la constance car vous avez toujours avancé les mêmes arguments lors de nos débats sur les projets de délibérations relatifs au logement en conseil d'arrondissement : ce n'est jamais le bon endroit ou le bon vecteur.

Je ne peux pas vous laisser dire que les jeunes familles n'ont pas d'autres choix que de quitter Paris car cela ne correspond pas aux statistiques. Nous avons souvent échangé sur le sujet des chiffres : une baisse de natalité s'opère partout en France, ainsi qu'une vague de décohabitation, c'est-à-dire que les familles cessent de vivre dans le même foyer. Ces phénomènes entraînent une diminution de la taille moyenne des foyers. Mais on ne retrouve pas la tendance que vous évoquez lorsqu'on regarde le nombre de familles avec enfants dans notre arrondissement ou à Paris.

Je voudrais rappeler qu'un des rôles de cette conférence du logement est d'adopter les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements, ce qui me semble au cœur du débat que nous avons eu aujourd'hui. Refuser l'installation de cette conférence indique le fait que vous n'avez pas envie que nous avancions sur le sujet.

Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :

M. le Maire : « Nous avons terminé l'examen des projets sur lesquels des inscriptions avaient été reçues. Nous allons procéder à un vote global sur les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. »

- **11201804** Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la mairie d'arrondissement à l'usage de l'association « Onzième Evènements – Festival Onze Bouge »
- **11201805** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Il s'agit d'un simple ajustement pour indiquer que M. Patrick BLOCHE, compte tenu de ses nouvelles responsabilités auprès de la Maire de Paris en tant qu'adjoint chargé de la vie scolaire, ne peut plus siéger à ce titre en tant que représentant du Conseil d'arrondissement dans les écoles du 11^e. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN le remplace au sein des conseils d'école dans lequel il était représentant. »

- **2018 DEVE 24** Budget participatif 2016 « + de nature en ville » : lancement d'un appel à projets "ruchers dans les jardins et les cimetières", autorisation à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme

- **2018 DDCT 3** Subventions (666.915 euros) et avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires
- **2018 DDCT 16** Subventions (127.000 euros) à 9 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits
- **2018 DFPE 26** Subvention (441.639 euros) et convention avec l'association « La Maison Kangourou » (10^e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Léon Frot (11^e)

M. le Maire : « Il y a une demande de vote séparé pour la délibération 2018 DEVE 24. Qui vote pour les autres projets ? Unanimité. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

2018 DEVE 24 Budget participatif 2016 « + de nature en ville » : lancement d'un appel à projets "ruchers dans les jardins et les cimetières", autorisation à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

11201806 Adoption de la procédure d'urgence

M. le Maire : « Je vais vous proposer d'adopter un ordre du jour complémentaire afin d'examiner le vœu relatif à la dépose du MUI. Je tiens à préciser que ce vœu a été déposé dans les temps par Mme Joëlle MOREL, mais suite à un problème technique dû à notre fait, il n'a pas été publié avec l'ordre du jour initial. Dans le respect du règlement, nous devons donc adopter une procédure d'urgence.

Qui est pour ? Unanimité.

Nous examinerons le vœu plus tard.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

V11201801 Vœu relatif à l'hébergement des mineurs non accompagnés

M. le Maire : « Ce vœu a été modifié à la suite de son dépôt. Je propose à M. Michel BILIS de présenter directement la version amendée. »

M. BILIS : « Merci M. le Maire. Je vais mettre en contexte le dépôt de ce vœu relatif à l'hébergement des mineurs non accompagnés. A l'origine, une alerte nous a été faite par le Réseau Education Sans Frontières et des enseignants des lycées Dorian et Voltaire sur la présence d'élèves qu'on peut qualifier de sans domicile fixe et qui sont épisodiquement hébergés par des enseignants, ou dorment ponctuellement dans une classe de l'établissement.

Ceci nous amène de plain-pied à la problématique des mineurs non accompagnés, dont il est rappelé dans les considérants du vœu que leur flux a considérablement augmenté de 45% de 2015 à 2016. Il est également précisé que le nombre d'évaluations de mineurs non accompagnés a triplé entre 2016 et 2017 : il y a eu 2000 évaluations en 2016 et 6700 évaluations en 2017.

La Ville de Paris s'est évidemment préoccupée du problème et a pris des dispositions. Le Conseil de Paris a déposé un vœu en juillet 2017 pour adopter des dispositifs de prise en charge. La Ville a également pris un engagement fort pour l'accueil des mineurs non accompagnés et la mise en place de structures d'hébergement d'urgence et d'hébergement plus durable. La Ville de Paris prend en charge 1400 mineurs non accompagnés.

Mais la problématique repose sur l'évaluation de la minorité ou non de ces jeunes. L'évaluation est faite par un organisme, le Département d'Evaluation des Mineurs Isolés (DEMI). Elle consiste à évaluer, lorsqu'il y a un doute ou une contestation, la minorité effective du jeune. Si le DEMI donne un avis favorable à la reconnaissance du jeune en tant que mineur, ce dernier sera pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. En revanche, en cas d'avis défavorable, les choses deviennent problématiques car la question de sa prise en charge, de l'hébergement et de l'accompagnement se pose.

Je ne veux être ni caricatural ni schématique, mais un jeune de 17 ans et demi sera pris en charge par le dispositif alors qu'un jeune de 18 ans et demi dans la même classe ne le sera pas. Vous le savez sûrement, le dispositif du DEMI est notoirement controversé selon un certain nombre de spécialistes et de médecins, par rapport aux critères qui permettent de déterminer l'âge du jeune.

Il faut également signaler que la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ont passé une convention qui permet, le cas échéant, d'héberger des jeunes dans des appartements vacants dans des résidences-services ou des résidences-appartements en attendant que l'évaluation sur leur âge puisse être faite.

Outre le fait que des situations concrètes nous ont été signalées, nous avons proposé ce vœu pour que l'on prévoie un dispositif qui permette l'hébergement et la prise en charge de toute personne reconnue mineure, ainsi que celle des autres qui n'ont pas été reconnues mineurs alors qu'elles sont dans les mêmes classes que leurs camarades.

Il existe un dispositif d'Etat, soutenu financièrement par la Ville de Paris, qui prévoit une centaine de places destinées à l'hébergement de ceux qui n'ont pas été reconnus comme mineurs. Il est

évident que ce dispositif s'avère insuffisant. Mais il nous semblerait problématique de dire que c'est le problème de l'Etat et que ce n'est plus celui de la Ville.

Compte tenu du fait qu'un nombre de situations non réglées nous ont été signalées, nous formulons le vœu :

- que les situations signalées dans le 11^e arrondissement par RESF fassent l'objet d'une attention toute particulière. Je signale à cette occasion que le rapport d'activités du CASVP met en évidence le taux d'occupation des résidences-appartements et des résidences-services qui n'est qu'à 80%. Il existe donc une réserve de places disponibles qui permettrait d'appliquer la convention entre la Ville et le CASVP.
- que Madame la Maire de Paris interpelle l'Etat sur le développement de nouvelles solutions d'hébergement permettant aux jeunes adultes de poursuivre leur parcours scolaire et leur intégration dans les meilleures conditions. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Merci M. BILIS pour ce vœu qui met le doigt sur le problème important des mineurs isolés et qui propose :

- « que les situations signalées dans le 11^e arrondissement fassent l'objet d'une attention toute particulière » : nous aurions aimé que ce point soit un peu plus précis.
- « Que Madame la Maire de Paris interpelle l'Etat sur le développement de nouvelles solutions d'hébergement » : la proposition est également un peu vague et aurait mérité un peu plus de précisions de votre part.

Néanmoins, le vœu va dans le bon sens et nous allons le voter.

Le taux de 80 % d'occupation des résidences-services du CASVP est un point qui figurait dans la première mouture du vœu mais qui a été retiré, et c'était le point qui nous posait problème. En effet, s'il y a une sous-occupation de ces résidences-services, il faudrait d'abord rénover ces résidences ou mener une action qui vise à les faire occuper par des personnes âgées. Si jamais on souhaite y héberger des mineurs isolés, il faudrait faire preuve d'une vigilance toute particulière pour s'assurer que la coexistence de la population âgée et fragile se déroule de la meilleure des manières. Mais vous avez retiré ce point qui aurait été complexe à gérer. Nous votons d'autant plus facilement votre vœu. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je voudrais vérifier que nous sommes tous d'accord sur un point, que nous considérons tous que les mineurs isolés sont fragiles eux aussi. »

M. le Maire : « Oui, je n'ai pas entendu d'autres propos. Pour la bonne compréhension des non-initiés, les jeunes non mineurs sont pris en charge dans un dispositif particulier. Ceux qui sont en attente d'une évaluation sur leur âge sont également pris en charge par ce même dispositif mis en place par la Ville, ce qui nous amène parfois à mobiliser les résidences-services. C'est la raison pour laquelle cette partie du vœu a été retirée, nous le faisons d'ores et déjà. L'expérience avec les quelques dizaines de jeunes montre que la cohabitation se déroule bien.

La problématique des jeunes reconnus légalement comme majeurs par le dispositif DEMIE reste la responsabilité de l'Etat. Mais la Ville se préoccupe aussi de cette question des jeunes majeurs en

soutenant financièrement ce dispositif. J'espère que le vœu va faire avancer la situation de quelques cas concrets à partir desquels M. BILIS a rédigé son vœu. Nous allons unir nos efforts pour y parvenir. Nous allons voter. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'engagement de la Ville de Paris pour accueillir dans les meilleures conditions les jeunes non-accompagnés arrivant sur le territoire parisien, dont le flux a augmenté de 45% entre 2015 et 2016 et s'est encore intensifié l'année suivante. En 2017, pas moins de 6700 évaluations ont été réalisées à Paris contre 2000 en 2016. Le nombre d'évaluation a donc plus que triplé en un an ;

Considérant le vœu adopté en Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017, engageant la Ville de Paris à continuer d'adapter l'ensemble du dispositif de prise en charge des mineurs en fonction du nombre d'arrivées constatées, afin notamment de mettre à l'abri l'ensemble des jeunes entre leur arrivée à Paris et l'évaluation de leur minorité et de leur isolement ;

Considérant que ce vœu rappelle l'investissement de la Ville de Paris pour l'accueil des mineurs isolés étrangers et propose que des solutions pérennes d'hébergement d'urgence des mineurs non-accompagnés soient mises en place afin de réduire le recours aux chambres d'hôtels ;

Considérant que la Ville de Paris consacre environ 80 millions d'euros à l'accueil et la prise en charge de mineurs et jeunes majeurs étrangers ;

Considérant que la Ville de Paris prend en charge 1 400 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, soit 30% des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), et que les jeunes se déclarant mineur sont mis à l'abri dans l'attente de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement par le DEMIE ;

Considérant la convention qui lie la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) afin de mobiliser des appartements vacants dans les résidences-service et résidences-appartements de son patrimoine pour héberger des jeunes se déclarant mineurs en attente d'évaluation en cas de saturation du dispositif de mise à l'abri d'urgence mis en place par la Ville de Paris et géré par l'association France Terre D'Asile ;

Considérant que l'accompagnement et l'hébergement des jeunes reconnus majeurs à l'issue de leur évaluation relève, au titre de leur majorité, du droit commun et donc de la compétence de l'État ;

Considérant que parmi ces jeunes, ceux qui sont scolarisés dans des établissements parisiens peuvent prétendre au dispositif d'hébergement « Jeune lycéen » mis en place par l'État, et soutenu financièrement par la Ville de Paris, qui dispose d'une centaine de places ;

Considérant plusieurs situations de mineurs non accompagnés signalées dans le 11^e arrondissement par le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) ;

Sur proposition de Monsieur Michel BILIS et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche, et du groupe Socialiste ;

EMET LE VŒU :

- Que les situations signalées dans le 11^e arrondissement par RESF fassent l'objet d'une attention toute particulière,
- Que Madame la Maire de Paris interpelle l'État sur le développement de nouvelles solutions d'hébergement permettant aux jeunes adultes de poursuivre leur parcours scolaire et leur intégration dans les meilleures conditions.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Il est donc adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201802 Vœu relatif au maintien de l'AGECA dans ses locaux du 177 rue de Charonne

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA va présenter ce vœu. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire.

Considérant le travail des associations qui agissent à Paris pour une ville plus solidaire et plus innovante, en favorisant la solidarité, la lutte contre l'exclusion, l'accès au droit, à l'emploi, à la santé ou à la culture ;

Considérant les difficultés auxquelles se heurtent les associations face à la baisse des subventions publiques, à la suppression des contrats aidés et, à Paris spécialement, à la pénurie de locaux ;

Considérant le soutien à la vie associative qu'apporte l'AGECA – *Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation sociale et culturelle*-, en proposant aux associations adhérentes 9 salles de réunion disponibles 7j/7 et en soirée à des prix très inférieurs à ceux du marché, un accompagnement à la conduite de projets et à la recherche de financements, et une aide à la création d'emplois ;

Considérant que l'AGECA est depuis plus de 40 ans un acteur essentiel de la vie du 11^e arrondissement, en assurant la gestion et l'animation de 700 m² de locaux mis à la disposition des associations ainsi qu'aux habitants du quartier Charonne, notamment par le biais de son Espace Public Numérique et en accueillant de nombreuses initiatives locales tels que des ateliers d'initiation et de perfectionnement pour les personnes éloignées du numérique, ou l'accueil des demandeurs d'emploi et des jeunes du quartier hors temps scolaire sur des accès libres ;

Considérant le rôle historique qu'a joué l'AGECA dans la réhabilitation du quartier en assurant la gestion et l'animation d'espaces composés de logements sociaux, d'un centre de santé, et de locaux dédiés au développement social et culturel de la population, dans le cadre de l'« Opération Charonne » mise en œuvre en 1970/1973, avec l'approbation des habitants ;

Considérant qu'en 1973, ces locaux ont été confiés à l'AGECA par l'Association Diocésaine de Paris, qui en est propriétaire, dans le cadre d'un contrat de commodat ;

Considérant la multiplication du loyer par 3,5 que le propriétaire de ces locaux veut imposer à l'association ;

Considérant que cette augmentation considérable met en péril l'action de l'association et menace l'emploi de sept personnes ;

Considérant que l'AGECA accepte de prendre à sa charge les travaux de rénovation des locaux estimés à 30 k€/an, les charges de copropriété ainsi qu'une augmentation de sa contribution financière de 25 k€/an, dans le cadre d'une convention de 10 ans ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des groupes Socialiste, Communistes-Front de Gauche, Europe Ecologie-Les Verts, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme son soutien à l'AGECA,
- Que le dialogue se poursuive entre la Ville de Paris et l'Association Diocésaine de Paris, propriétaire du local occupé par l'AGECA, de façon à conclure un accord garantissant la poursuite pérenne des activités de l'association. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je souhaite approfondir les propos de notre collègue Jean-Pierre CORSIA en insistant sur le nom du propriétaire actuel des locaux de l'AGECA, qui multiplie le loyer par 3,5. Il s'agit de l'Association Diocésaine de Paris, autrement dit l'Evêché catholique.

Il faut savoir que l'Eglise catholique de Paris est le plus gros propriétaire foncier privé de la capitale, en comprenant évêchés et congrégations. Ils ont le plus gros patrimoine immobilier privé de la capitale qui, de notoriété publique, est largement sous-utilisé. Nous avons tous en tête ces monastères immenses occupés par quelques moines ou moniales.

Je sais bien que la baisse de la pratique religieuse et du produit des quêtes peut écorner les finances de l'Association Diocésaine de Paris. Mais ces personnes possédant un énorme patrimoine foncier, je suis un peu choqué qu'ils se permettent de se comporter en propriétaires rapaces.

J'avoue que je n'ai pas lu les encycliques du nouveau Pape, mais grâce aux articles du Figaro qui l'ont traité de marxiste à de nombreuses reprises, j'ai cru comprendre que celui qui mène désormais l'Eglise avait une vision plus ouverte de la gestion du patrimoine de l'Eglise : un patrimoine non pas destiné à faire de l'argent mais à aider les populations, rejoignant en cela le message évangélique du Christ.

Il y a donc une petite contradiction. Il est important que nous les interpellions, et c'est le sens du vœu que le groupe communiste votera avec plaisir. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « S'il y a une baisse du fait religieux en France, on peut également constater une baisse du nombre d'adhérents au Parti Communiste... Et cela produit, en corrélation avec la baisse du nombre de voix pour le parti à chaque élection, une sous-occupation chronique du siège du Parti Communiste situé place du Colonel Fabien. Des étages entiers pourraient être offerts gratuitement aux différentes populations qui ont besoin de logements à Paris, si jamais vous joigniez le geste à la parole, M. TIBERTI.

Concernant l'Eglise catholique à Paris, je ne suis pas là pour la défendre. Néanmoins, je voudrais apporter au public ici présent et aux élus quelques éléments chiffrés afin de montrer le geste généreux que fait l'Eglise catholique depuis de nombreuses années envers l'AGECA. Cette association ne crée pas seulement des espaces numériques, mais elle est aussi un haut lieu de rassemblements d'associations gauchistes du 11^e arrondissement. Cette association occupe un espace énorme dont la location est estimée, à dire d'expert, à 105.000 € par an. L'évêché leur loue actuellement les locaux pour 30.000 € depuis plusieurs années, sans passer par le Conseil d'arrondissement. L'évêché offre donc une subvention de 75.000 € par an à l'AGECA. Voyez le geste généreux et l'ouverture d'esprit dont l'Eglise sait faire preuve à Paris...

Le chiffre que vous avancez concernant l'augmentation du loyer m'étonne énormément car, après enquête, la proposition faite par l'Evêché est de faire passer ce loyer de 30.000 € à 75.000 € la première année, avec une progression jusqu'à la 5^e année pour atteindre 95.000 € de loyer. Si l'on divise 75 ou 95 par 30, il ne me semble pas qu'on trouve le chiffre de 3,5. De toutes les manières, on n'arrivera pas au prix du marché, soit 105.000 €. A mon avis, le prix du marché dans cinq ans sera beaucoup plus élevé et les conditions de locations proposées à l'AGECA représenteront donc toujours un geste généreux de la part de l'Evêché.

Votre vœu propose que la Ville réaffirme son soutien à l'AGECA. Si la Ville souhaite aider l'AGECA, nous sommes d'accord pour qu'elle complète éventuellement les loyers, avec néanmoins de la mesure puisqu'il s'agit quand même d'argent public qui serait dépensé.

Le second point de votre vœu est « que le dialogue se poursuive entre la Ville de Paris et l'Association Diocésaine de Paris ». Là aussi, nous allons voter votre vœu qui est tout à fait positif. D'ailleurs, nous vous suggérons de le rappeler à l'AGECA qui vient d'assigner l'Association Diocésaine de Paris au tribunal. Oui, nous sommes d'accord pour que la Ville continue le dialogue plutôt que de l'assigner au tribunal. »

M. le Maire : « Pour la bonne information de tous, l'AGECA a reçu un ordre d'expulsion. Il me semble normal que le Conseil d'arrondissement se saisisse de cette question tant la place de l'AGECA est centrale dans notre arrondissement. M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Ce vœu est déterminant par rapport à ce que représente l'AGECA dans la vie du 11^e arrondissement depuis 45 ans. Ce vœu traduit le fait qu'un pacte conclu il y a plus de 40 ans entre l'Association Diocésaine de Paris et les fondateurs de l'AGECA a été rompu. Après la destruction de l'ancienne église flamande rue de Charonne, ont été édifiés cet immeuble mythique du 179 rue de Charonne, la nouvelle église, et les locaux actuellement occupés par l'AGECA. Une promesse a été faite à ce moment pour qu'il y ait dans ce quartier un lieu qui joue un rôle social fondamental. L'AGECA ne représente pas seulement un local que louent des gauchistes ou autres, M. LEFORT. Il s'agit d'un lieu où des associations de copropriétaires, de locataires, ou des gens du quartier viennent louer des salles, et l'espace numérique s'est également greffé dessus. En résumé, il s'agit d'un foyer de vie comme il y en a peu dans le 11^e arrondissement. Le pacte scellé il y a 40 ans a été rompu, sans doute à cause d'un changement d'interlocuteur au niveau de l'Association Diocésaine.

Je dis cela en dehors de toute considération laïque ou liée au caractère inévitablement religieux de cette association diocésaine, et cela vaudrait pour n'importe quel propriétaire, mais comment, alors que l'AGECA sert l'intérêt général, peut-on rentrer dans une logique lourde, avec une augmentation à terme à plus de trois fois le loyer actuel, qui condamne l'AGECA ?

Et M. LEFORT, vous qui êtes légitimement soucieux de la bonne utilisation de l'argent public comme tous les élus ici présents et qui, si on allait au bout de votre jugement, êtes en transgression de ce que sont les principes mêmes de la laïcité, comment pouvez-vous souhaiter que l'argent public se substitue pour que l'Association Diocésaine puisse toucher un loyer trois fois supérieur à celui qu'elle touche actuellement ? Si je suis votre raisonnement, l'AGECA ne pouvant payer que 30.000 ou 40.000 €, les 50.000 € manquants devraient être subventionnés par la Ville de Paris, et donc que de l'argent public aille dans les caisses de l'Association Diocésaine. Je fais un raccourci, mais comment ne pas convaincre l'Association Diocésaine de l'intérêt social majeur de l'AGECA ? Il s'agit de l'histoire du 11^e arrondissement. Nous avons même fait en sorte qu'elle soit marquée sur le mur situé à gauche de l'entrée de ce lieu.

Je le dis car c'est très grave. Ce n'est pas de la nostalgie de dire qu'un pan de l'histoire du 11^e arrondissement va s'effondrer si jamais l'AGECA disparaît. Pour les habitants du quartier, la disparition de l'AGECA aura de fortes conséquences et elle contribuera hélas à la dissolution du lien social. L'AGECA aide à vivre ensemble, terme que j'emploie très peu tant il est galvaudé et souvent mal interprété. Ce vœu est donc tout à fait déterminant pour ce quartier du 11^e arrondissement. L'idée d'une éventuelle disparition de l'AGECA suscite une grande émotion. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Bastien RECHER souhaite intervenir. »

M. RECHER : « Il faut s'étonner de la rapacité du bailleur actuel, et de la violence et du caractère abrupt de la décision prise, qui est étonnante au vu des principes portés par les évangiles mais peut-être moins étonnante compte tenu de la gestion du patrimoine immobilier parisien.

J'ai relevé dans les propos de M. LEFORT l'expression « haut lieu de rassemblements d'associations gauchistes ». La question qui se pose alors est : l'Evêché de Paris fait-il en fait de la politique ? Il s'agit peut-être finalement du véritable problème auquel fait face l'AGECA. Je ne pense pas que ce lieu n'accueille que des associations ou des partis politiques proches de la Gauche. Mais c'est peut-être la vision qu'en a l'Evêché.

Grâce à ce vœu, j'ai appris qu'un nouvel archevêque est à la tête de l'Eglise parisienne. Le dernier était particulièrement controversé ; le nouveau est connu pour ses positions contre le « mariage pour tous » et anti-IVG, donc des positions très marquées à Droite et qui font d'ailleurs débat au sein de l'Eglise catholique. Je viens de lire qu'il fait partie des vingt évêques les plus conservateurs ayant les positions les plus dures en France. De là à voir une relation de cause à effet entre ce changement à la tête de l'Eglise parisienne et cette position sévère vis-à-vis de l'AGECA, je pense qu'il n'y a qu'un pas.

Il est donc très important de voter ce vœu car il faut faire vivre des espaces tels que l'AGECA. Il est assez rare pour des associations, politiques ou non, de pouvoir bénéficier de cet accueil et de ces structures d'accueil à Paris telles que le propose l'AGECA. Il est indispensable que cela puisse perdurer. »

M. le Maire : « Mme Liliane CAPELLE souhaite prendre la parole. »

Mme CAPELLE : « Comme M. Patrick BLOCHE, je ne vais pas verser dans la nostalgie du passé. Comme d'autres ici présents, j'ai assisté à la naissance de l'AGECA. La seule demande émise par l'Evêché à l'époque fut qu'un projet social soit construit. Je ne peux même pas envisager l'idée qu'on puisse faire disparaître ce lieu où tout le monde se rassemble. Ce serait un tel recul en arrière que notre arrondissement ne serait plus le même. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

M. LEFORT : « Ce que j'entends me consterne totalement. Des amalgames sont faits entre des positions philosophiques ou spirituelles de certaines personnes et le fait qu'ils soient un peu proches de leurs deniers, qui sont rares comme le rappelait M. TIBERTI. Je suis un peu consterné par le niveau du débat ce soir et je suis désolé de vous le dire aussi simplement.

Vous dites, M. BLOCHE, qu'un contrat moral a été passé il y a 40 ans, expliquant que ce lieu devait être social. Mais ce lieu peut rester social. L'AGECA accepte d'augmenter son loyer de 25.000 € et de passer de 30.000 à 55.000 €, alors que l'Eglise en demande 75.000 €. Il resterait

donc 20.000 € à donner par la Ville de Paris. Je rappelle que certains établissements du 11^e arrondissement touchent 1,5 million d'euros ou plus par an pour également créer un lien social et culturel. Si ce lieu est essentiel, on peut mener une réflexion pour voir si la Ville peut contribuer à maintenir ce lieu et ne pas faire porter tous les efforts par l'Association Diocésaine de Paris dans le dossier en question. »

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite prendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je souhaite apaiser le débat en rappelant que 105.000 € à terme est un montant très élevé. Il correspond néanmoins à 150 € du m², alors que le prix de la location d'un local dans le 11^e arrondissement est plutôt proche des 400 € le m². On ne peut donc pas encore parler de gens absolument épouvantables. Il faut être raisonnables et ne pas tout caricaturer. Je comprends très bien mais cela ne repositionne pas du tout notre avis sur l'AGECA. Je pense que l'analyse de ce vœu a complètement dévié de son sujet. On nous pose la question de si l'on est pour le soutien et le maintien de l'AGECA et nous sommes d'accord. Nous ne sommes pas ici pour discuter de l'évolution des loyers consentis par le diocèse. 150 € par an le m² n'est pas une somme démentielle rapportée au prix du mètre carré à Paris. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour votre intervention. Je me tourne vers M. Philippe DUCLOUX qui connaît bien le sujet des locaux commerciaux, mais 150-200 €/m² est le prix d'un local commercial dans une rue commerçante classique du 11^e arrondissement ; sur la Place de la Bastille, cela s'élèverait plutôt à 300-400 €. Dès que l'on s'éloigne des rues commerçantes, les prix chutent rapidement. Et dans ce cas particulier, les montants correspondent à un usage qui n'est pas commercial. J'y reviendrai car, en fait, c'est la question du modèle économique de l'AGECA qui est en jeu et qui nous mobilise. De plus, il est situé dans un lieu peu avenant, en contrebas sous un immeuble assez élevé, dans un environnement bétonné. On ne peut pas y faire grand-chose d'autre que ce type d'activité, sauf peut-être un centre de conférence avec des salles gérées par des prestataires privés qui louent à des centaines d'euros à des entreprises, mais il y en a déjà partout dans le 11^e arrondissement.

Garder l'AGECA, c'est garder un lieu qui a une âme et qui est intimement lié à l'histoire de notre arrondissement. Politique ? Oui, car il est vrai que beaucoup de nos formations politiques se réunissent dans ce lieu. Ils n'ont jamais été dans une quelconque exclusive, si ce n'est par rapport à l'extrême droite, car ils ont une philosophie qu'on ne peut que respecter. C'est un endroit ouvert à tous, utilisé par toutes les personnes de bonne volonté, des associations et des habitants pour utiliser les salles de conférence et organiser des réunions. Ainsi que de nombreux scolaires et des personnes âgées qui passent tous les jours afin de bénéficier de l'espace numérique. Un travail sur la lutte contre la fracture numérique est effectué afin d'accueillir toutes les personnes du quartier qui se sentiraient perdues dans l'utilisation de l'outil informatique.

L'AGECA se saisit également de nouvelles missions aujourd'hui, notamment la mission de soutien au monde associatif, dans un contexte où les emplois aidés sont supprimés et où la situation financière des associations est de plus en plus difficile. L'AGECA est donc un partenaire au quotidien, et M. Jean-Pierre CORSIA peut en témoigner, à la fois de la Ville, de la Maison des Associations et des associations en général.

Cette structure apporte ainsi quelque chose d'essentiel à notre arrondissement et à nos quartiers. La disparition de ces structures serait un appauvrissement désolant de cette vie démocratique et du foisonnement qui fait que le 11^e arrondissement est vivant et tel qu'on l'aime. Voilà pourquoi il me semble essentiel que l'AGECA puisse continuer à fonctionner sur le modèle économique actuel. Il ne faut pas qu'elle se transforme en centre de conférence qui vise la rentabilité. Et non,

il n'est pas possible de passer d'un loyer de 30.000 € à 90.000 ou 105.000 € sans changer de modèle économique. La mise à disposition de salles constitue la source principale de recettes de l'AGECA, la Ville subventionne seulement quelques projets. L'AGECA est avant tout une structure bien gérée et auto-suffisante en-dehors des projets ponctuels soutenus par la Ville. Le fonctionnement de l'association repose sur des locations, et si jamais leur loyer est multiplié par trois, leur modèle économique explose.

Voilà pourquoi il nous semble essentiel, et c'est le sens de ce vœu, que la Ville qui s'est engagée dans des négociations avec le diocèse de Paris, demande un effort renouvelé à l'Association Diocésaine de Paris pour que ce lien social puisse continuer à être tissé au sein de l'AGECA. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Le vœu est adopté à l'unanimité. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201803 Vœu relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information (article 1.6 RLP)

M. le Maire : « Je donne la parole à M. David BELLIARD pour présenter un vœu également présenté en Conseil de Paris. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. En mars 2017, le Conseil de Paris a voté une délibération sur la question du Mobilier Urbain d'Information (MUI), relative à la conclusion d'un marché avec JCDecaux qui prévoyait 15% de panneaux numériques. Ces panneaux numériques ne sont pas autorisés par le Règlement Local de Publicité (RLP). C'est la raison pour laquelle le 18 septembre 2017 cette délibération a été annulée par le Conseil d'Etat.

En novembre 2017, le même Conseil de Paris vote une délibération portant sur un contrat transitoire avec JCDecaux afin d'assurer la continuité du service municipal, la gestion des mobiliers urbains d'information. En décembre, le tribunal administratif annule cette procédure de passation puisqu'elle considère « qu'en l'espèce, la Ville de Paris ne pouvait déroger à ses obligations de publicité et de mise en concurrence en invoquant des motifs d'urgence, des considérations d'intérêt général ou des raisons techniques ». En résumé, nous avons aujourd'hui 1630 mobiliers urbains d'information qui sont libres de toute occupation publicitaire, il n'y a plus de publicité sur ces mobiliers.

Or, l'article 1.6 du RLP prévoit que la fin d'exploitation de ce mobilier urbain d'information se traduit par le retrait de ces mobiliers de l'espace public et cela constitue l'objet du vœu : demander le retrait de ces mobiliers de l'espace public qui ne servent plus à rien, et qu'une étude de faisabilité soit menée pour pouvoir planter un arbre à la place. Merci. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT va vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Comme bien souvent, j'ai la tâche ingrate d'être le « Monsieur Publicité » dans nos échanges. Ma première remarque est sur le plan juridique. Vous n'ignorez pas que nous attendons une décision imminente du Conseil d'Etat, donc notre délibération ce soir n'a pas vocation à se substituer à une décision de justice.

Sur le plan financier, vous n'ignorez pas non plus que ce contrat de concession rapporte 40 millions d'euros à la Ville. Il est donc toujours intéressant dans ce genre de débat d'avoir la transcription financière des décisions portées.

Sur un plan technique, les MUPI (Mobilier Urbain Plans Informations) sont aujourd'hui alimentés en électricité, donc on avait tendance à les installer à proximité des réseaux. Or, quand on plante des arbres sur l'espace public, par expérience, ils le sont loin des réseaux. Il est donc très probable que la majorité des emplacements de mobilier ne permettent pas l'implantation d'un arbre. Mais le moment venu, nous ferons peut-être des instructions techniques pour voir ce qu'il est possible de faire concrètement.

Il ne faut pas également oublier que ces mobiliers d'information sont aussi utilisés par la Ville pour diffuser des informations d'intérêt général. Une part très importante des faces sont utilisées pour la communication propre à la Ville et pour les communications d'intérêt général que la Ville souhaite soutenir : les associations communiquent leurs campagnes gratuitement par ce canal, grâce au soutien de la Ville.

Pour l'ensemble de ces considérations, parce qu'il ne nous semble pas possible de nous immiscer dans le cours de la justice par le biais d'un vœu, et parce qu'il ne nous semble pas souhaitable de préempter la négociation qui aura lieu sur le RLP pour maîtriser la superficie publicitaire à Paris, améliorer le cadre de vie, intégrer les nouvelles technologies et pour protéger la capacité de la Ville à faire passer des messages d'intérêt général, nous sommes amenés à vous demander le retrait de votre vœu. Sinon, nous en demanderons le rejet. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Ce vœu est intéressant, mais quand on le met au regard des 40 millions de recettes en jeu, et qu'on recherche 20.000 € pour maintenir un lieu de réunions important pour le 11^e arrondissement, cela amène à réfléchir... »

Par ailleurs, les mobiliers urbains d'information ne me paraissent pas particulièrement laids dans le paysage parisien. Par contre, si l'on veut améliorer le paysage parisien, il faut le rendre propre. La propreté des trottoirs et des rues constituerait un véritable progrès pour les Parisiens et pour la municipalité. Du fait de la raréfaction des deniers publics à Paris, étant donnée la hausse des impôts des Parisiens et la difficulté pour Mme HIDALGO à boucler son budget chaque année, il me paraît de bon aloi de maintenir ces mobiliers urbains d'information et de réorienter la politique publique vers davantage de propreté à Paris. »

M. le Maire : « Je précise qu'il n'y a pas de hausse des impôts à Paris. Les taux sont constants depuis le début de la mandature, comme nous nous y étions engagés avec Mme HIDALGO, et cela jusqu'en 2020. M. David BELLARD souhaite reprendre la parole. »

M. BELLARD : « C'est un vœu éminemment politique. 40 millions d'euros représente 0,4% du budget de Paris. On peut imaginer d'autres sources de revenus qui pourraient remplacer la publicité, comme la verbalisation des deux-roues motorisés qui utilisent l'espace public de manière souvent inconsidérée. Cela rentre en effet dans une logique de fin de publicité à Paris, comme dans d'autres villes telles que Grenoble. C'est la raison pour laquelle nous allons maintenir ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. L'ensemble des arguments ont été avancés. Je vois ce débat comme un débat préparatoire à celui qui aura lieu au prochain Conseil de Paris sur la question. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'adoption en mars 2017 d'une délibération par le Conseil de Paris relative à la conclusion d'un marché avec JCDecaux, pour la gestion du mobilier urbain destiné à l'affichage municipal de la Ville de Paris, Mobilier Urbain d'Information (MUI), *2017 DFA 23 Signature d'une concession de services relative à l'affichage d'informations à caractère général ou local et à la conception, fabrication, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire* ;

Considérant l'annulation le 18 septembre 2017 par le Conseil d'Etat de ce marché prévoyant une partie de panneaux avec écrans numériques, pour non-respect du règlement local (RLP) en matière de publicité numérique ;

Considérant l'adoption en novembre 2017 par le Conseil de Paris d'une délibération portant sur un contrat transitoire avec JCDecaux (entre le 17 décembre 2017 et le 13 août 2019) invoquant des raisons de "continuité du service d'information municipale" porté par les MUI, *2017 DFA 86 Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire* ;

Considérant la décision du Tribunal Administratif le 5 décembre 2017 annulant la procédure de passation « en considérant qu'en l'espèce, la Ville de Paris ne pouvait déroger à ses obligations de publicité et de mise en concurrence en invoquant des motifs d'urgence, des considérations d'intérêt général ou des raisons techniques" ;

Considérant le recours de la Ville auprès du Conseil d'Etat ;

Considérant la fin du contrat MUI au 31 décembre 2017 ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, 1630 mobiliers urbains d'information sont libres de toute occupation publicitaire ;

Considérant l'article P1.6. du RLP – Fin d'exploitation : *L'exploitant d'un emplacement publicitaire doit remettre ce dernier dans son état initial, dans un délai n'excédant pas 15 jours suivant la cessation de son droit d'exploitation. La remise en état comprend outre l'enlèvement du dispositif, l'enlèvement des traces visibles de son existence* ;

Considérant la décision, en 2015, de la municipalité de Grenoble, de renoncer à l'affichage publicitaire pour répondre aux aspirations de ses habitants et libérer l'espace public ;

Considérant l'objectif de la Mairie de Paris de planter 20 000 arbres supplémentaires entre 2014 et 2020, mesure qui revêt un intérêt indéniable pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens et pour l'attractivité de Paris ;

Sur proposition de Monsieur David BELLIARD, Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, et de M. Jean-Christophe MIKHAILOFF ;

EMET LE VŒU :

- Que Les Mobiliers Urbains d'Information implantés dans le 11^e arrondissement soient retirés de l'espace public dans les délais prévus par le RLP,
- Qu'une étude de faisabilité soit menée pour pouvoir planter un arbre à l'emplacement de chaque panneau déposé, permettant ainsi de contribuer à l'objectif de la municipalité parisienne de planter 20000 arbres à Paris d'ici 2020.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts, et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF qui m'en avait fait part. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE DU 11^e ARRONDISSEMENT

Q11201801 Question orale relative à l'insécurité autour du square de la Roquette

Considérant le drame survenu le samedi 13 janvier au soir, avec le décès du jeune Hismaël D., âgé de 15 ans, au cours d'une rixe entre deux bandes qui a plongé le quartier dans un climat d'insurrection durant deux heures ;

Considérant que les élus les Républicains du 11^{ème} arrondissement sont profondément touchés par cette mort brutale d'un jeune de nos quartiers, dans la fleur de l'âge, une mort inutile, pour une raison futile, qui privera à tout jamais une famille d'un fils, et ses compagnons d'un ami ;

Considérant que la rixe qui s'est produite ce samedi-là est le prolongement du climat délétère, qui se dégrade sans cesse depuis 2012, dans le quartier du square de la Roquette, entre Voltaire et Père Lachaise, et que le drame du 13 janvier nécessite de la part de l'ensemble des élus, de la majorité comme de l'opposition, une connaissance pleinement partagée des informations relatives à ce dossier sensible et récurrent ;

Considérant les pétitions nombreuses dont ont été saisis les élus les Républicains du 11^e arrondissement au sujet de la montée de la violence et de l'insécurité dans ce quartier :

- pétition des riverains des rues Servan et Saint-Maur en décembre 2013,
- pétition des riverains de la rue Merlin en avril 2015,
- pétition des riverains de la rue Duranti en septembre 2015,
- pétitions des riverains de la rue du Chemin vert, de la rue Pache, de la rue Omer Talon en novembre 2015,
- pétition des commerçants du quartier en novembre 2015,
- pétition de riverains du square de la Roquette en mai 2017,
- nombreux courriers de riverains au dernier semestre 2017 ;

Considérant que ces textes sont toujours l'expression d'une perplexité profonde doublée d'une grande lassitude des habitants et commerçants face à des violences et nuisances qui se déroulent à quelques dizaines de mètres de la mairie, et devant lesquels les pouvoirs publics semblent impuissants, en témoignent les quelques exemples suivants :

- violente rixe entre riverains excédés et jeunes en juillet 2015 au carrefour Servan / Duranti, avec tirs de mortiers et barricades de poubelles,
- parkings brûlés l'été 2015, guérilla urbaine l'été 2016, projection de pétards l'été 2017,
- batailles de bouteilles de verres issues des containers,
- laverie rue Saint Maur vandalisée et néons utilisés pour des combats sur la chaussée,
- ballons jetés au visage des passants, essais de scooters sur les trottoirs,
- installation cet été d'une piscine gonflable remplie avec l'eau des bouches incendies,
- bandes dotés de chiens qui empêchent de passer sur la passerelle du square de la Roquette,
- présence impunie d'un bar à chicha rue Pache, lieu de convergence des bandes le samedi 13 novembre, source de dégradation continue de la qualité de vie du quartier depuis des années, et cela malgré des distorsions évidentes au droit du commerce et de la copropriété qui devraient à elles seules pouvoir permettre sa fermeture ;

Considérant que malgré l'ensemble de ses sollicitations, soucieux de ne pas polémiquer inutilement, mais au contraire de proposer des solutions concrètes au conseil d'arrondissement, les élus les Républicains du 11^e n'ont pas jusqu'ici porté ce débat officiellement en conseil, mais ont privilégié une analyse de terrain approfondie, en témoigne leur courrier du 22 juin 2016 envoyé aux riverains en réponse à leur pétition contre les nuisances engendrées par le bar à chicha de la rue Pache, courrier qui faisait suite à la rencontre par les élus les Républicains des différentes parties prenantes, et qu'ils ont porté à la connaissance du maire et du commissaire de police ;

Considérant que les « solutions éducatives » aux niveaux familial, scolaire ou associatif sont indispensables, mais qu'elles ne pourront porter leurs fruits que dans un délai très long, et qu'à court terme des mesures

préservant l'ordre public sont nécessaires pour qu'un minimum de quiétude puisse être retrouvé pour les riverains, et que d'autres drames de ce type ne se reproduisent plus ;

Considérant que le square de la Roquette est un lieu de fréquentation assidu des familles du 11^e arrondissement, du fait de la présence des aires de jeu du square, du conservatoire Charles Münch rue Duranti, des nombreuses crèches et écoles alentour, et qu'il est d'autant plus urgent de sécuriser définitivement cet endroit ;

Monsieur Jacques LEFORT et les élus Les Républicains, posent au Maire du 11^e arrondissement les questions suivantes :

- Quelle est l'analyse de la mairie et des services compétents, du commissariat notamment, des causes du climat d'insécurité qui règne autour du square de la Roquette ?
- Quelles sont les actions concrètes entreprises par la mairie et ces services pour y remédier

M. le Maire : « Nous en avons terminé avec les vœux. Nous continuons avec deux questions orales. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Le drame du décès du jeune Hismaël Diablely nous a touchés. Par la question que nous vous posons ce soir, nous cherchons à obtenir, de façon républicaine et constructive, des informations sur l'action menée par la Ville et la Mairie du 11^e arrondissement autour du square de la Roquette. Effectivement, face à une telle violence, il faut faire preuve de beaucoup de pudeur dans la façon dont on aborde ce type de sujet. C'est le ton avec lequel nous souhaiterions que les débats aient lieu autour de notre question orale.

La façon dont nous avons structuré notre intervention consiste d'abord à rappeler l'ensemble des interventions, des pétitions et des demandes très fortes venant des riverains du quartier depuis des années. Des pétitions se succèdent depuis 2012, j'en ai sous les yeux et la Mairie a très certainement reçu les mêmes. Nous pouvons donc constater la dégradation du climat de sécurité autour du square de la Roquette et, de façon plus générale, entre la place Léon Blum et le Père Lachaise.

Nous avons connu un certain nombre d'actes de violences que je ne vais pas répéter ce soir car ils sont précisés dans le texte. Ce soir, il nous paraissait important que les élus de la majorité et de l'opposition partagent les informations sur les actions concrètes menées dans ce quartier, pour rassurer les habitants sur le fait que ces actions conduiront effectivement à une baisse des nuisances subies au quotidien, qui sont parfois très violentes, et pour que ce type de drame ne se répète pas à nouveau.

Monsieur le Maire, je voulais donc vous poser deux questions :

- Quelle est l'analyse que la Mairie et les services compétents (Préfecture de police et commissariat) font des causes du climat d'insécurité qui règne autour du square de la Roquette depuis maintenant cinq ans ?
- Quelles sont les actions concrètes entreprises par la Mairie et l'ensemble des services compétents pour y remédier ?

Merci. »

M. le Maire : « Merci pour cette question importante qui, dans le contexte de l'actualité récente, partage le souhait d'une certaine dignité dans le débat. Votre question permet d'informer le Conseil d'arrondissement de l'ensemble des dispositifs qui ont été mobilisés.

Depuis un ou deux ans, nous connaissons une forte recrudescence des difficultés sur le secteur situé autour du square de la Roquette. Je parle de recrudescence car ce n'est pas la première fois

qu'il y a des difficultés autour de ce square. Il y a une quinzaine d'années, lorsque Georges SARRE était maire, de graves troubles ont eu lieu. Les difficultés ont été alors levées avec un effort considérable de la municipalité et de la Préfecture. Le directeur de la MJC Mercœur m'a également raconté qu'il avait vu des archives de la MJC datant d'une quarantaine d'années et qu'elles faisaient état de problèmes de bandes de jeunes dans le quartier à l'époque. Ce phénomène n'est donc pas une nouveauté dans ce quartier mais cette situation nous conduit à poser un nécessaire diagnostic pour régler les problèmes, j'espère plus durablement que les actions menées auparavant. Mais au vu de l'historique que je viens de vous exposer brièvement, je resterais modeste sur cette question.

Depuis quelques mois, voire années, la présence d'un groupe constitué de plusieurs dizaines de jeunes, mineurs pour la plupart, s'est cristallisée autour de la rue Servan, de la rue Duranti et de la rue de la Roquette, sur la placette devant le supermarché. Ce groupe était plutôt enclin à des actes d'incivilité, et a progressivement glissé vers la délinquance : vols à la tire, rixes, altercations avec les forces de l'ordre, agressions de personnes âgées pour arracher leurs colliers. Le square de la Roquette était, jusque très récemment, le territoire de prédilection du groupe. Les jeunes ont occupé par la suite la rue Servan, et maintenant le parking de la SAEMES.

Pour apporter une réponse à ces problèmes et tenter d'apaiser la situation, j'en ai beaucoup parlé avec le commissaire. J'évoquerai quelques unes de ses actions, sans pour autant parler en son nom. Il s'agissait avant tout de rétablir l'ordre public et ce travail a été conduit par le commissariat. Il a mobilisé des moyens très importants. En effet, depuis la mi-octobre, la présence constante d'une équipe a permis de tenir l'espace, alors qu'auparavant des interventions avaient seulement lieu quand il y avait des problèmes, ce qui ne permettait pas d'interpeller les auteurs de troubles.

Ce travail avait permis de rétablir une certaine forme de tranquillité, sans pour autant régler le problème à la racine. En effet, je pense que le problème fondamental est un problème d'échec éducatif, d'abord de la part des familles, puis de la part de l'Education nationale et des acteurs institutionnels de l'éducation, ainsi que des services sociaux, y compris ceux qui dépendent du département, quand l'ensemble des autres acteurs n'ont pas réussi à remettre sur les bons rails les jeunes qui sont à la dérive.

Pour apporter une réponse plus durable et de fond sur ces problèmes éducatifs, j'ai souhaité réunir l'ensemble des acteurs compétents sur ce secteur : la municipalité, le commissaire de police, l'Education Nationale, les acteurs de la prévention spécialisés (MJC Mercœur, club de prévention Olga Spitzer, dont je salue le travail quotidien des éducateurs, notamment au lendemain de la mort de Hismaël Diabley) et le Parquet pour que, quand des mesures sont prises, quand des interpellations sont faites, ou quand des constats sont faits par des forces de l'ordre, que le Parquet prenne la mesure de la hauteur du problème. En effet, le juge des mineurs demande de relâcher les mineurs lorsque ces derniers sont interpellés pour tapage par exemple, et cela est normal dans un pays démocratique comme le nôtre. Il était donc nécessaire de mobiliser le Parquet pour obtenir une réponse différente de la justice et pour qu'elle prenne la mesure du problème.

L'ensemble de ces dispositifs s'est traduit par la mise en place d'une CENOMED (Cellule d'Échange d'Informations Nominatives pour les Mineurs en Difficulté), un dispositif spécifique qui réunit tous les acteurs mobilisés que nous avons installé sur cette problématique du square de la Roquette. Cette cellule s'est réunie fin 2017 pour échanger au sujet de la situation d'une dizaine de jeunes.

Comment fonctionne la CENOMED ? Chaque acteur vient avec une liste de noms d'individus posant problème : des personnes interpellées par le commissariat, des personnes dont les acteurs peuvent considérer qu'ils sont mis en danger, ou signalées par l'Education Nationale pour leur absentéisme. Tout le monde partage l'information et cela permet d'adopter une réponse coordonnée. En effet, trop souvent, la police qui intervient ne sait pas que le jeune devrait être à l'école. L'intérêt de ce travail est donc de prendre nominativement le cas de chaque personne et d'étudier chaque situation. La cellule peut décider par exemple qu'un travailleur social doit prendre contact avec les parents pour les prévenir et les mobiliser ; la représentante du substitut du Parquet peut être également encline à prendre des mesures judiciaires, préalables à un jugement.

Un certain nombre d'interdictions de paraître ont d'ores et déjà été prises. Ce sont des mesures judiciaires en attendant une décision du juge des mineurs. L'un des jeunes n'a pas respecté cette mesure de contrôle judiciaire, ce qui a entraîné la révocation de sa mesure et son incarcération.

Dans cette affaire, le commissariat a constitué un dossier à partir des infractions constatées. Comme nous sommes dans un état de droit, ces infractions doivent répondre à la violation d'une loi ou d'un règlement. Le moyen le plus efficace trouvé par le commissariat pour pouvoir engager une action repose sur les nuisances sonores qui font l'objet de nombreuses plaintes de la part des riverains. Il y a eu des gardes à vue au motif d'agression sonore en vue de troubler la tranquillité d'autrui qui ont permis d'obtenir les mesures judiciaires évoquées. Les moyens mobilisés aujourd'hui par le commissariat sont non seulement maintenus mais aussi amplifiés après le drame du 13 janvier.

Au-delà de cette réponse sécuritaire, le problème est avant tout éducatif. Le travail avec l'ensemble des acteurs se développe. Je vais vous en donner quelques illustrations :

- Le financement par la Ville de dispositifs spécifiques pendant les vacances, pour encadrer les jeunes par le biais d'ateliers via les associations Paris Est Mouv', Olga Spitzer, et des partenariats avec la Maison des journalistes et ABC Insertion, pour les amener à s'interroger sur la question de l'image. Cette action leur permet de prendre de la distance par rapport à ces problématiques.
- Le dispositif « Un été à la Roquette », que nous avons financé et qui est piloté par Solidarité Roquette. Les problèmes se cristallisaient au début autour du 14 juillet, mais se sont étendus à l'ensemble de l'année.

La Ville a également mobilisé la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) qui est souvent accompagnée par la brigade cynophile, très efficace dans ce type de situation, notamment pour rétablir l'ordre dans le square. La DPSP a vocation à intervenir dans les équipements municipaux ; la voie publique est de la compétence du commissariat. Nous avons également renforcé la présence des agents verbalisateurs de la DPSP pour verbaliser toutes les incivilités.

Les accès au square depuis la rue Servan ont été fermés, suite à une demande du commissariat afin de sécuriser et conforter les interventions de la police.

A la demande des habitants, j'ai saisi le Préfet de Police pour demander l'installation d'une caméra de vidéo-protection à cet endroit. J'ai diffusé ce courrier aux habitants qui en avaient fait la demande et que j'ai reçus à plusieurs reprises avec le commissaire et M. Stéphane MARTINET, adjoint chargé de la prévention et de la sécurité.

Nous avons provisionné 37.000 € pour l'installation de portillons anti-scooters aux entrées du square. Les passages de scooters à l'intérieur du square, notamment sur la passerelle, étaient sources de désordre. Cet aménagement sera réalisé pour le printemps 2018.

Je ne reviens pas sur la création d'un jardin partagé puisque Mme Joëlle MOREL l'a déjà évoqué, de plus il ne s'agit pas tout à fait du même sujet. Je ne reviendrai pas non plus sur le sujet du terrain d'éducation physique (TEP).

Pour conclure, je vous informe que j'ai également adressé une réponse aux collectifs de riverains qui m'avaient écrit. J'y ai rappelé les dispositifs qui avaient été mobilisés. Au lendemain de la mort d'Hismaël Diabley, il me semblait également important de faire parvenir également aux riverains un courrier qui a été boité, pour relayer ces informations.

La mobilisation des forces de l'ordre, de la justice, du secteur éducatif, des clubs et de la Mairie est totale pour rétablir l'ordre et pour régler la question du problème éducatif.

Merci encore pour avoir posé la question. Notre règlement intérieur permet à celui qui a posé la question de reprendre la parole, mais je rappelle que cette question n'appelle pas de débat. »

M. LEFORT : « Merci pour ces éléments d'explication. Je voudrais revenir sur trois éléments qui manquaient peut-être dans votre réponse :

- Une action sur le parking de la SAEMES, sous le square de la Roquette
- Une intervention sur le bar à chicha de la rue Pache
- Une surveillance renforcée du square de la Roquette. Vous avez traité ce point. On peut néanmoins regretter le manque de facilité à poursuivre physiquement les individus du fait que la DPSP intervienne sur le square, et la police sur la rue.

Avant de revenir sur ces éléments, je voudrais revenir sur le sujet du calendrier de ces problèmes. Vous avez dit qu'ils dataient d'un an ou deux. Je pense qu'il est important de prendre en compte les doléances faites par les habitants depuis cinq ans. Les premières pétitions sont arrivées en 2012. C'est bien une problématique récente. Vous avez évoqué les problèmes datant d'il y a 15 ou 40 ans, mais il ne s'agissait ni du même public ni des mêmes problèmes. Il s'agit d'un sujet propre à notre époque et au mandat actuel, qui appelle une réponse adaptée.

Le parking de la SAEMES me paraît être un point névralgique essentiel. D'après les échos que nous avons eus, les individus qui se trouvent à l'intérieur s'échappent par les nombreuses issues de secours lorsque les forces de l'ordre rentrent. Il faut donc travailler avec l'exploitant de ce parking car les dégradations sont nombreuses. C'est également un endroit où il y a des rapports sexuels dans les voitures, où les individus se lancent des bouteilles de verre. C'est vraiment un lieu extrêmement dangereux pour les personnes qui vont chercher leur voiture (si jamais ils la retrouvent dans un état qui leur permette de la conduire encore).

Au-delà du square de la Roquette, il y a des éléments exogènes comme ces commerces qui attirent des bandes, notamment ce fameux bar à chicha situé au 6 de la rue Pache. Il cumule toutes les raisons pour pouvoir le fermer rapidement. Je prends un seul exemple : il y avait une porte condamnée à l'intérieur du hall du 6 rue Pache et cette porte a été ouverte. La clientèle rentre donc par cette porte, à peine étanchéifiée, au-delà de 2h du matin, et la fumée du bar remonte dans la cage d'escalier de l'immeuble. De plus, la clientèle est mineure et ne devrait pas être autorisée dans ce type d'établissement. Nous avons des moyens de régler les problèmes à cet endroit, d'où est d'ailleurs partie la rixe du 13 janvier dernier provoquant le décès du jeune Hismaël Diabley.

C'était un complément sur lequel je voulais attirer votre attention. »

M. le Maire : « Merci, cela va me permettre de compléter ma réponse. On ne peut intervenir que sur les domaines de compétences de la DPSP et de la police. Je vous l'avais indiqué, les portes du square du côté de la rue Servan avaient été fermées à la demande du commissariat pour que, lors d'une intervention, les jeunes ne puissent plus s'échapper par cette porte.

Le parking est un problème compliqué. Nous avons prévu de rencontrer le directeur de la SAEMES. Nous ne pouvons pas y appliquer la solution prévue au square : pour des raisons de sécurité, il est impossible de fermer les issues de secours d'un parking. Nous avons malheureusement déploré à plusieurs reprises des incendies dans des parkings souterrains. Ces situations sont absolument dramatiques et très compliquées pour les pompiers. La problématique de ce parking est réelle et nous allons rencontrer très rapidement le directeur afin de trouver des solutions. Mais il faut que chacun y mette du sien. J'espère que nous allons réussir à obtenir du gardiennage à l'intérieur de ce parking. Je ne vois pas comment nous pouvons nous en sortir autrement. Une réquisition permanente a été prise afin de permettre à la police de rentrer dans ce parking, mais cette problématique de fuite par les issues de secours demeure, et elle ne peut être réglée durablement que par une présence humaine et une forme de gardiennage.

Je n'avais pas réagi à un élément de votre question, vous invoquez la « présence impunie d'un bar à chicha rue Pache ». Depuis que je suis élu maire, je dois adresser tous les six mois un courrier au Préfet, qui peut prononcer des arrêtés de fermetures administratives sur proposition du commissaire. Je l'avais alerté depuis longtemps sur la situation. Le bar a connu plusieurs fermetures administratives en 2016, une fermeture administrative de deux semaines en mars 2017 et de trois semaines en septembre 2017. Ce n'est pas anodin. Les amendes pour incivilités ou fermetures tardives ne sont pas dissuasives comparées au chiffre d'affaires généré par l'activité. Bon nombre de commerçants préfèrent payer l'amende et continuer les incivilités. L'instrument le plus puissant que nous ayons à disposition est la fermeture administrative car un commerce qui ferme quinze jours voit son chiffre d'affaire mensuel divisé par deux, voire davantage.

Le commissaire sait que nous avons ce bar dans notre viseur. De nombreux habitants ont également alerté le commissaire. L'existence d'une réglementation française crée un cadre plus difficile pour les interventions. De plus, la liberté de commerce est une liberté constitutionnelle, elle est plus forte que la loi. Le député-maire George SARRE avait proposé un amendement qui permettait aux maires d'avoir un droit de regard sur la nature des commerces qui s'installent dans les communes. Cet amendement a été voté par le Parlement mais censuré par le Conseil constitutionnel au nom de cette liberté de commerce. Il est important d'avoir cet élément en tête : aucun maire de France ne peut décider de fermer un commerce selon son bon vouloir et ne peut s'opposer à son installation dans ce cadre législatif, réglementaire et constitutionnel. Nous sommes donc impuissants face à des problèmes de cette nature. Le seul moyen dont nous disposons est donc de toucher au porte-monnaie à travers les fermetures administratives. Ce moyen a déjà prouvé son efficacité par le passé. Pour pouvoir prononcer une fermeture administrative, il faut trouver un motif qui ne soit pas disproportionné. J'entends souvent dire qu'il y a des mineurs. Cet établissement ne possède pas de licence pour vendre de l'alcool, donc il n'y a pas de problématique de vente d'alcool aux mineurs.

Ce bar vend du tabac. Le commissaire utilise la législation spécifique sur le tabac et sur les horaires de fermetures pour arriver à faire tomber des infractions qui permettent ainsi de constituer un dossier sur lequel il peut s'appuyer pour demander au Préfet une fermeture administrative. Mais une seule infraction n'est pas suffisante pour entraîner une fermeture

administrative. Un juge casserait la décision sans difficulté. Le but du Préfet est de prendre des mesures solides, durables et qui permettent d'obtenir les résultats attendus.

Le commissaire m'a confirmé sa détermination à remettre l'ordre, y compris dans ce bar à chicha. J'espère donc qu'il y aura d'autres fermetures administratives. Notre lueur d'espoir vient du grand nombre de fermetures de ce bar. La politique du Préfet est la politique du « cliquet » : lorsqu'une fermeture administrative a eu lieu, la suivante dure plus longtemps. Le bar connaît déjà trois semaines de fermeture. La fermeture suivante durera 45 jours et sera doublée à chaque nouvelle infraction. Ce genre de peines arrive à mettre en très grande difficulté un commerce très rapidement. Je réponds en tant que maire même si on est pleinement dans les compétences du Préfet. Nous sommes unis et déterminés pour arriver à rétablir la tranquillité, tout en ayant conscience du rôle que joue ce commerce à cet endroit.

Voilà les éléments complémentaires que je voulais ajouter. Je vous remercie encore une fois d'avoir posé cette question qui permet d'informer tout le monde de la situation.

Comme je vois des gens partir avant la dernière question orale, je souhaite leur dire, comme cela a été un engagement auprès des commerçants, que nous allons organiser une réunion avec le commissaire pour leur faire part de ces éléments de réponse. Nous pouvons également échanger à la fin de la séance si vous le souhaitez. »

Q11201802 Question orale relative à l'abattage des arbres centenaires de la place de la Nation

M. le Maire : « Il reste une question orale posée par Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire.

Considérant que l'abattage d'arbres centenaires de la place de la Nation fin 2017 a suscité un profond trouble parmi les habitants de l'arrondissement,

Considérant que les élus de la droite et du centre avaient déjà alerté le 9 octobre 2014 le conseil d'arrondissement sur l'émoi provoqué par l'abattage de six arbres sur un terrain jouxtant la basilique Notre Dame du Perpétuel Secours et déposé un vœu demandant une information préalable des riverains sur le site de la mairie et sur les arbres concernés,

Considérant le fait que ce vœu qui, après échanges, avait été voté par le conseil d'arrondissement, n'a de toute évidence pas été appliqué lors de l'abattage des arbres de la place de la Nation,

Considérant que l'abattage des arbres centenaires de la place de la Nation, réalisé pour faciliter les travaux d'étanchéité engagés par la RATP sur la ligne n° 2, n'a été abordé à aucune des réunions publiques « Réinventons les places », ni à la réunion de restitution du 19 décembre 2017, ni mentionné lors des séances des conseils d'arrondissement et de Paris de novembre et décembre 2017, où les élus Les Républicains avaient déposé des vœux relatifs à l'aménagement de la place de la Nation notamment,

Considérant que la Ville de Paris a précisé par la délibération 2015 DEVE 163 les modalités d'application à la RATP du tarif d'intérêt général défini par les délibérations 2013 DEVE 1 et 2014 DEVE 1106. Cette délibération précisait notamment :

« Pour les demandes d'abattage, la RATP est amenée à justifier l'absence de solutions alternatives ; le service instruit alors le dossier d'abattage en sollicitant l'avis de la Mairie d'arrondissement, de son adjointe chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires et, le cas échéant, des services instructeurs de l'Etat. Dans le cadre de l'examen de ces projets, les solutions de replantation sont elles aussi examinées. Les opérations d'abattage ne peuvent être engagées par la DEVE qu'à réception de l'ensemble des avis favorables. »,

Considérant que cette délibération évoquait sur l'ensemble du programme de rénovation de l'étanchéité des ouvrages souterrains de la RATP une trentaine de chantiers ayant un impact nécessitant l'abattage de 145 arbres, sans toutefois lister les chantiers évoqués,

Les élus Les Républicains vous posent, M. le Maire, la question suivante : pourquoi la Ville de Paris et la municipalité du 11^e arrondissement n'ont-elles pas communiqué d'information relative à l'abattage des arbres centenaires de la place de la Nation aux élus, aux instances compétentes et aux riverains alors que de nombreuses opportunités (réunions publiques, séances plénières des conseils de quartier, débats aux conseils de l'arrondissement et de Paris, etc...) s'y prêtaient ? »

M. le Maire : « Merci pour votre question qui est également importante car il y a eu beaucoup d'incompréhensions autour de l'abattage de ces arbres. Je vais passer la parole à Mme Joëlle MOREL pour vous répondre. »

Mme MOREL : « Merci pour cette question. Comme de nombreuses personnes, nous sommes attristés par l'abattage des deux platanes centenaires de la place de la Nation. La RATP n'a pas assez pris en compte les conséquences d'une telle intervention brutale.

Toutefois, le métro a été construit entre 1900 et 1915. Il a aujourd'hui plus de 100 ans. Depuis près de 50 ans, la moitié des infrastructures de la RATP a fait l'objet d'une réhabilitation préventive. Les ouvrages de la RATP sont situés à faible profondeur sous chaussées et trottoirs. S'agissant de la ligne 2, la station a été construite en 1903.

La RATP a constaté d'importants désordres : corrosion des poutres, fissures dans la dalle, infiltrations importantes dans l'ouvrage. La RATP devait donc mener d'importants travaux d'étanchéité. Ces travaux conséquents ont été programmés en amont du réaménagement de la place de la Nation de manière à ne pas rouvrir la place, une fois son réaménagement réalisé par la Ville.

Deux arbres étaient donc situés au-dessus de leurs ouvrages. Il a été demandé à la RATP d'étudier toutes les solutions pour pouvoir les conserver. Je suis témoin de la demande formulée par Mme Pénélope KOMITES et par les maires des différents arrondissements concernés lors de réunions de travail avec la RATP. Malheureusement, aucune solution n'a été trouvée.

Compte tenu de l'ampleur de ces travaux, qui démarrent en juillet 2017 pour un achèvement en janvier 2019, et de la problématique de l'abattage des arbres, il a été demandé à la RATP de mettre en place une communication à destination des riverains et des usagers : panneaux d'information sur le chantier, affichage en station, lettre d'information aux riverains, totems sur la place pour expliquer l'abattage des arbres.

Aussi, il a été exigé de la RATP qu'elle organise une réunion publique d'information. Celle-ci s'est tenue le 14 novembre dernier dans une école du 12^e arrondissement. Nous avons demandé à la RATP de boiter un courrier d'invitation à cette réunion dans le secteur de la place de la Nation.

Voilà les éléments que je pouvais vous présenter. »

M. le Maire : « Merci pour cette information complète sur la question. Merci à tous, je vous souhaite une bonne soirée.

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.